



Villebon solidaire face à l'épidémie

Sommaire

3 - Edito

4 - Solidaires face à la crise

16 - Les mesures du déconfinement

23 - Vie économique

26 - Les Villebonnais ont du cœur

29 - Vie municipale

34 - Conseil municipal

40 - Expressions

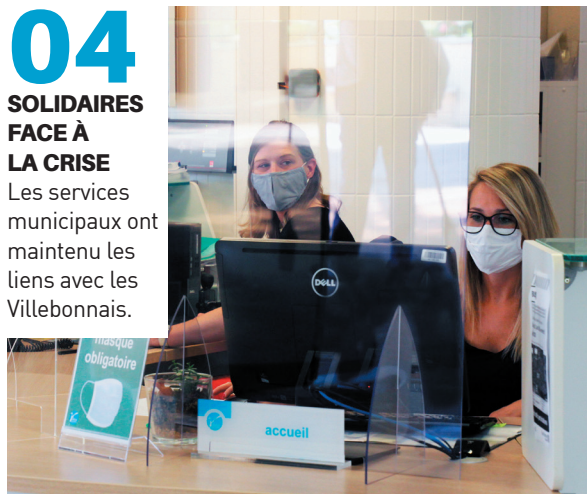
42 - Carnet

43 - Vie pratique

04

SOLIDAIRES FACE À LA CRISE

Les services municipaux ont maintenu les liens avec les Villebonnais.



VIE ECONOMIQUE

Des mesures pour reprendre une activité.



29

VIE MUNICIPALE

Le nouveau
Conseil
municipal
est installé.



LES MESURES DU DÉCONFINEMENT

Une reprise progressive des services, avec la sécurité sanitaire pour mot d'ordre.



26

LES VILLEBONNAIS ONT DU COEUR

Merci pour votre soutien
et votre solidarité.



« Vous vous êtes tous montrés
exemplaires durant cette
période difficile »



Nos publications
sont téléchargeables sur
www.villebon-sur-yvette.fr

Retrouvez notre
page **Facebook**

Retrouvez nos photos
sur **Flickr**

Retrouvez nos publications
en ligne sur **Calaméo**

Magazine édité par la Mairie de Villebon-sur-Yvette - Service Communication
Hôtel de Ville • Place Gérard-Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette •
Tél. 01 69 93 49 00 • votremairie@villebon-sur-yvette.fr • www.villebon-sur-yvette.fr
• Directeur de la publication : Romain Millard • Comité de rédaction :
Isabelle Morisse, Cécile Claraz, Émilie Girard • Photos : Jacques Fantou, Bernard
Loriot, Mairie de Villebon • Couverture : Livraison de légumes frais aux seniors villebonnais
• Tirage : 6 100 ex. • Création graphique et mise en pages : [scoopcommunication](http://scoopcommunication.com)
19697-MEP - Tél. 02 38 63 90 00 - Certification ISO 14001. (Les articles de la vie associative
et la libre expression sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.)

Un nouveau départ

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis la parution de notre dernier magazine municipal, les Villebonnais ont traversé une période inédite de danger sanitaire, de confinement, d'arrêt d'activité. Vous vous êtes tous montrés exemplaires durant cette période difficile : exemplaires dans le respect des règles de précaution sanitaire, exemplaires dans la solidarité avec les personnels soignants comme avec les personnes fragiles, exemplaires dans votre adaptation à un mode de vie inimaginable au début de l'année 2020.

Votre comportement a permis que, malgré plusieurs cas signalés, notre ville n'a eu à déplorer aucun décès lié au Covid 19. A la Résidence de personnes âgées, aucun cas de malade n'a même été recensé.

Je veux saluer en votre nom le dévouement inlassable du personnel communal qui a assuré l'ensemble des services obligatoires dans des conditions extrêmement tendues du fait de nombreuses absences et qui a en outre déployé les opérations de solidarité indispensables en direction des Villebonnais les plus fragiles. La gestion de la ville a été assurée en mode « crise » durant 11 semaines, ce qui n'avait jamais été le cas sur une période aussi longue.

Est venue ensuite, très progressivement, la reprise des transports publics, la réouverture des écoles et des crèches, le redémarrage de l'activité économique. Ici encore, nous avons dû faire preuve d'une adaptabilité quotidienne aux mesures trop souvent partielles ou contradictoires qui émanaient des instances d'État. A titre d'exemple, la reprise des écoles n'a été possible que grâce à l'appui de nombreux personnels de la Ville que nous avons mis à disposition des enseignants sur le temps scolaire.

La vie reprend à présent mais je vous invite à conserver les gestes de protection, de prudence et de distanciation qui ont permis à notre pays de faire baisser considérablement le nombre de malades lourds et de soulager peu à peu les services d'urgence.

Dans ce contexte inédit, les élections municipales sont passées presque au second plan ! Je ne saurai toutefois clôturer cet éditorial sans remercier celles et ceux qui ont fait acte de citoyenneté, que ce soit en se portant candidats sur l'une des deux listes en présence, en venant voter, en participant aux opérations de dépouillement.

Un grand Merci au nom de toute l'équipe Villebon Avec Vous pour nous avoir une nouvelle fois massivement témoigné votre confiance dès le premier tour et dans tous les bureaux de vote de notre commune. Nous saurons nous en montrer dignes !

Bien cordialement à vous,

Dominique Fontenaille
Maire de Villebon-sur-Yvette
Conseiller départemental de l'Essonne

Villebon face à la Covid-19



Face à la crise sanitaire du coronavirus, la Ville est restée mobilisée pour protéger et accompagner les Villebonnais. À partir du 11 mai, les mesures de déconfinement ont permis aux habitants de reprendre une activité dans le respect des mesures de sécurité.

Le 16 mars dernier, le Président de la République annonçait des mesures de confinement afin de lutter contre l'épidémie de coronavirus qui frappait la France et le monde. Fermeture des structures accueillant des enfants, confinement de la population et instauration de mesures de distanciation sociale ont dès lors rythmé le quotidien des Français, limitant ainsi la propagation du coronavirus.

Malgré l'épidémie, les services municipaux sont restés fortement mobilisés pour maintenir le service public. Dès l'annonce du confinement, et malgré la fermeture de nombreux services au public, la Ville a mis en œuvre un ensemble de mesures adaptées : numéro unique, accompagnement des plus vulnérables, soutien des soignants et personnels prioritaires par l'accueil des enfants, maintien des liens avec les Villebonnais par les services en télétravail, mobilisation des agents pour faciliter le quotidien confiné... Chaque jour, Villebon a apporté son soutien aux habitants pour faire face à cette crise.

Pendant près de deux mois, la solidarité des habitants et le respect des mesures ont permis de réduire la contagion. Si l'épidémie n'est pas finie, la lutte a porté ses fruits, et le Gouvernement a progressivement mis fin au confinement au mois de mai, afin de reprendre une

vie quotidienne proche de l'avant, tout en y intégrant de nombreuses mesures de protection et de précaution.

À partir du 11 mai, la Ville a vécu au rythme des classements en zone rouge, orange puis verte en Essonne, afin de proposer aux Villebonnais une reprise progressive des services publics dans le respect des recommandations sanitaires.

Fin mai, Villebon a apporté une contribution complémentaire en offrant aux Villebonnais un masque en tissu réutilisable. En complément, un masque réutilisable a également été offert par le Conseil départemental de l'Essonne. En parallèle d'une réouverture progressive des écoles puis des crèches, les services municipaux ont accueilli à nouveau le public sur rendez-vous. Ils préparent aujourd'hui la rentrée et les mois à venir, en ayant toujours pour ligne de conduite la protection des Villebonnais.

« La Ville a mis en œuvre un ensemble de mesures adaptées pour assurer les services aux Villebonnais. »

Ce numéro exceptionnel de *Vivre à Villebon* vous propose de retracer les grandes étapes qui ont permis d'affronter ces semaines de crise sanitaire et de mettre en lumière la solidarité et les mesures prises par les Villebonnais et les services municipaux.

FACE À LA COVID-19

Les services municipaux sont restés mobilisés

Pendant ces semaines de confinement, les agents sont restés mobilisés grâce à la mise en œuvre d'un Plan de Continuité des Activités.

Dès l'annonce présidentielle d'état de crise sanitaire, une cellule spéciale présidée par le Maire a été mise en place afin de coordonner l'action de la municipalité auprès des habitants et des partenaires de la Ville. Constituée de la Direction générale, des Directeurs des services municipaux et de la Police municipale, elle s'est réunie quotidiennement par visio-conférence pour prendre des décisions sur le fonctionnement de la collectivité durant cette période d'urgence sanitaire.

Pendant toutes ces semaines, les mots d'ordre ont été la protection de la population, la bienveillance envers les personnes les plus vulnérables et la solidarité avec les soignants et personnels prioritaires. De nombreux agents se sont portés volontaires pour constituer des équipes de réserve pour venir en aide à la population, en accueillant à l'école Andersen les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, en livrant des repas au domicile des personnes âgées ou empêchées, en maintenant le contact avec les seniors isolés par des appels réguliers ou en assurant la continuité du service public, notamment au standard téléphonique de la Mairie.

Un Plan de Continuité des Activités

Malgré la crise, le service public est resté la préoccupation essentielle de la Ville. En mettant en œuvre un Plan de Continuité des Activités, la collectivité s'est fixé 4 grandes objectifs : informer et protéger la population face à l'épidémie

de Covid-19, mettre en œuvre les moyens pour assurer la poursuite des activités essentielles en respectant les mesures sanitaires indispensables, informer et protéger les agents de la collectivité et poursuivre le processus démocratique dans des conditions adaptées.

Rester au service du public

Conformément aux directives gouvernementales, l'Hôtel de Ville a été fermé au public à partir du mardi 17 mars à 12 h. Pour autant, derrière les portes, le travail s'est poursuivi avec réactivité pour s'adapter à ce nouveau mode de fonctionnement. Un numéro de téléphone unique a immédiatement été mis en place pour maintenir le lien avec les Villebonnais. Au regard des services essentiels au quotidien, la Ville a constitué des équipes d'agents, dont les interventions ont été organisées par roulement pour assurer leur sécurité et celle des habitants. Pour tous ces agents présents à vos côtés sur le terrain, les gestes barrières ont été rappelés et du matériel de protection a été fourni (masques, gants, gel hydroalcoolique).

En Mairie, une équipe d'agents a assuré par roulement l'accueil téléphonique, le traitement des urgences administratives et la gestion du courrier. Essentiels, les actes d'État-Civil urgents (déclaration de naissance, de décès, reconnaissance) sont restés assurés sur rendez-vous, en appelant le numéro unique.

Pour permettre le recueillement des familles, le Cimetière communal est

resté ouvert. Compte tenu de l'état de crise sanitaire, les visites collectives ont été évitées ou limitées à 3 ou 4 personnes, tout en respectant les règles de distanciation sociale.

Sur le terrain, plusieurs services ont assuré une présence quotidienne : Centre Communal d'Action Sociale, Service municipal des Retraités, Pôles Petite Enfance et Enfance, Police municipale, Services Techniques... Pas moins de 209 agents ont ainsi pu assurer des missions essentielles pour maintenir le bon fonctionnement de la Ville malgré l'épidémie.

« Les mots d'ordre ont été la protection de la population, la bienveillance et la solidarité. »

En télétravail et pourtant proches des Villebonnais, 103 agents ont, quant à eux, pu poursuivre leur activité afin de permettre aux habitants de rester en contact avec l'administration et suivre leurs démarches. Instruction des demandes d'urbanisme, traitement des prestations scolaires, commission des crèches, communication sur les réseaux sociaux, le site Internet et les panneaux lumineux, cours de musique, vidéos de sport ou d'activités pour enfants, animations ludiques... Les services n'ont pas cessé d'être à vos côtés.

Accueillir les enfants des personnels mobilisés

Suite à la fermeture des écoles et crèches, les Pôles Petite enfance et Enfance ont assuré l'accueil des enfants des personnels soignants et des professions désignées prioritaires par le Gouvernement jusqu'à la reprise de la scolarité.



Le 16 mars dernier, sur décision du Gouvernement, les écoles et crèches fermaient leurs portes pour freiner la propagation du virus. Les écoliers français ont alors poursuivi leur scolarité à la maison, avec le soutien de leurs parents et de leurs enseignants. Pour autant, pour quelques familles, la garde des enfants à la maison était impossible. Les personnels soignants, policiers, gendarmes, agents des transports et autres personnels prioritaires étant réquisitionnés, la Ville a organisé l'accueil de leurs enfants.

En période scolaire, onze élèves villebonnais de maternelle et élémentaire ont été regroupés à l'école Andersen où ils ont pu poursuivre leur scolarité, comme leurs camarades confinés chez eux. « Il y avait une maîtresse pour le matin, une autre pour l'après-midi » explique Héloïse, en CM2. Son petit frère, Ewen, en CE2, raconte le déroulé des journées : « lorsqu'on arrivait, on se lavait d'abord les mains, puis on s'attaquait aux leçons avec l'aide de la maîtresse qui était présente. Parfois, on faisait des recherches sur internet pour compléter

les devoirs. » Même si les copains leur ont un peu manqué, les enfants ont gardé le sourire : « quand on avait fini notre travail, on jouait, on dessinait... On pouvait jouer plus longtemps dans la cour. » Sous l'œil attentif des animateurs qui prenaient le relais sur le temps périscolaire, les enfants se sont découverts une passion pour les petits insectes qui ont profité de l'absence des écoliers pour coloniser le potager de l'école. « On a observé les araignées et les insectes. Ça nous a beaucoup intéressés parce qu'à l'école, on parle de biodiversité » ajoute Héloïse en désignant des coccinelles installées sur un bouquet de menthe.

Pendant les vacances d'avril, six enfants de 3 à 11 ans ont fréquenté le Centre de Loisirs où une palette d'activités leur était proposée. « Tout le matériel pour nous protéger et protéger

les enfants était disponible » explique une animatrice au Centre. « Il a fallu se poser de nouvelles questions sur notre métier, et imaginer des ateliers inédits à leur proposer tout en respectant les mesures sanitaires. On a dû se réinventer, et c'est une bonne chose. » Également présente les jours d'école pour accueillir les enfants de soignants, elle ajoute : « Les enfants se sont très bien adaptés aux règles. La plupart étaient habitués aux masques que portent les adultes, ce qui a facilité le quotidien. Ils étaient impatients de retrouver tous les copains, mais en attendant, ils ont apprécié les journées passées ensemble. »

Les familles des tout-petits ont quant à elles pu compter sur trois assistantes maternelles de la crèche familiale pour accueillir deux bébés pendant les semaines du confinement.

« Ils étaient impatients de retrouver tous les copains, mais en attendant, ils ont apprécié les journées passées ensemble »



Paroles d'enfants

À quelques jours de la reprise de l'école, Maya, Manon et Thysna ont partagé leurs dernières journées au Centre de Loisirs. Jeudi 14 mai, chacune a repris le chemin de sa classe, aux Casseaux ou à Andersen.

« Aujourd'hui, on joue, on dessine et on fait des perles. C'est parfois difficile de ne pas pouvoir accéder à tous les jeux, mais on nous a bien expliqué que certains jouets comme les Barbie étaient difficiles à laver contre le virus » explique Thysna. Les mesures barrières n'ont aucun secret pour les trois filles, dont les parents occupent des professions de santé. « Si on est infecté et qu'on touche une poignée de porte, on peut contaminer les autres. Il faut donc très souvent se laver les mains. C'est pourquoi il faut bien lire les affiches » explique Manon. Maya a même une astuce pour ce petit rituel : « il suffit de se chanter une chanson pendant qu'on se lave les mains ! Moi je chante "Une souris verte", et je sais que je ne dois pas m'arrêter tant que la chanson n'est pas finie. »

Le CLAS, acteur du soutien scolaire pour les collégiens

Afin de maintenir les liens entre les jeunes et le Collège, les bénévoles du CLAS ont poursuivi le soutien scolaire pour les adolescents qui en avaient besoin.

Toute l'année, les bénévoles de la MJC Boby-Lapointe accompagnent les collégiens dans leurs devoirs afin de consolider les connaissances apprises en classe. Parmi eux, des jeunes hébergés à l'hôtel social de la Ferrière ou dont la situation familiale n'est pas favorable au travail à la maison.

Lorsque le Collège a fermé ses portes, six bénévoles ont immédiatement proposé de maintenir les liens pour éviter les décrochages. « Les enseignants continuant à transmettre du travail, nous avons proposé aux jeunes de les appeler une à deux fois par semaine » explique Valérien Martin, référent du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) à la MJC Boby-Lapointe. « Huit d'entre eux ont souhaité poursuivre, les autres ont pu être épaulés par leurs parents confinés avec eux. » Pendant 2 heures par semaine, les bénévoles ont pris des nouvelles et ont consacré du temps au travail scolaire, par téléphone et par messages. Si les jeunes maîtrisent leur téléphone portable, certains ont pu rencontrer des difficultés avec la bureautique. « Étonnamment, les premiers jours de soutien scolaire se sont transformés en soutien numérique : apprendre à utiliser l'ordinateur, consulter la plateforme Pronote, réaliser un docu-

ment de traitement de texte... Mais ils ont su s'adapter rapidement pour accéder à leurs devoirs ». Chaque semaine, les enseignants et Valérien échangeaient sur les devoirs, les connaissances, les retours des jeunes. Lorsqu'on les interrogeait sur la reprise du Collège, les élèves ont reconnu qu'ils avaient hâte d'y retourner : « Certes ils étaient pressés de sortir de chez eux, mais ils avaient surtout envie de retrouver un rythme, d'échanger avec d'autres personnes et bien sûr retrouver les copains. »

Dès le 18 mai, le CLAS et la Ville ont pu organiser le soutien scolaire « sur place » en proposant aux jeunes une salle de la Mairie. Les élèves qui préparaient le brevet étaient particulièrement motivés. « Avec l'aide de Quentin Pairon, animateur à la MJC, nous les accueillions tous les après-midis, deux par deux. Les 8 jeunes ont ainsi tous pu bénéficier une demi-journée par semaine pour réaliser leur travail scolaire avec un accompagnement. En étant ensemble sur place, le travail est toujours plus interactif : on peut montrer, trouver des exemples, poser des questions... »

Le CLAS a poursuivi sa mission jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il cherche des bénévoles pour la rentrée de septembre.





Livraison des repas
aux personnes fragiles



Livraison des paniers
de légumes

Veiller sur les personnes vulnér

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Service municipal des Retraités se sont particulièrement mobilisés pour veiller sur les Villebonnais les plus fragiles.

« **L**orsque le confinement a été déclaré, nous avons reçu de nombreux appels de la part de retraités villebonnais » explique Sylvie, du Service municipal des Retraités (SMR). « Certains ont pris les choses avec philosophie mais pour d'autres, ce moment a été très difficile à passer. Nous sommes restés proches pour qu'ils gardent le moral. » En complément des services à domicile qui ont été maintenus pour éviter à ce public fragile de sortir, les agents du Service et de la Résidence pour Personnes Âgées ont tout mis en œuvre pour aider les seniors à surmonter l'épreuve.

Prendre régulièrement des nouvelles

Le confinement pouvant être synonyme d'isolement, une équipe d'agents volontaires est venue renforcer les

agents du SMR pour assurer près de 350 appels téléphoniques hebdomadaires aux Villebonnais âgés de 70 ans et plus, aux personnes reconnues fragiles, ainsi qu'aux personnes handicapées suivies par le Service. Lors de ces appels, les agents prenaient des

« Nous pouvons nous réjouir de n'avoir eu aucun cas de coronavirus parmi les résidents, et c'est pour nous une très belle récompense. »

nouvelles, écoutaient les inquiétudes, rassuraient et rappelaient les recommandations : « *par de simples gestes, nous les incitions à rester en sécurité, pour eux, pour leur entourage mais aussi pour nous qui pouvions aller à leur rencontre pour les livraisons* » ajoute sa collègue Patricia. Pour certains seniors, ces appels ont été l'occasion de nouer de nouveaux liens et de se sentir moins seuls. « *Après autant d'échanges, nous avons hâte de rencontrer ceux que nous ne connaissions que par la voix* » se réjouit Sylvie.

Des repas livrés à domicile

Afin d'éviter aux personnes âgées, empêchées ou handicapées de sortir, sept agents municipaux ont assuré chaque jour la préparation et la livraison de 120 repas à la RPA Alphonse-Daudet sur l'ensemble de la



Préparation des 120 repas quotidiens par l'équipe de la Résidence Alphonse-Daudet

ables

commune dans le respect des règles d'hygiène et de la chaîne du froid. L'intégralité du matériel (véhicule compris) a été désinfectée chaque jour et le personnel en contact direct avec les usagers était équipé de masques, de gants et de gel hydroalcoolique pour leur protection et celle des usagers.

En l'absence de courses régulières, la Ville a également proposé des livraisons de paniers de fruits et légumes frais pour ces personnes fragiles. Pour une somme forfaitaire de 10 € par livraison, les foyers inscrits ont pu recevoir de la part d'une équipe d'agents, d'élus et de bénévoles, des paniers de 4 kg de produits locaux, fournis par un primeur de Villejust. « C'est une initiative qui a été très appréciée en attendant la reprise de la livraison des courses lourdes » ajoute Béatrice Dramard, la Directrice du SMR. « Par ailleurs, en complément des repas, nous avons maintenu un ensemble de services pour éviter autant que possible les déplacements. » Une

douzaine de bénévoles se sont ainsi mobilisés pour assurer des courses alimentaires ou des retraits de médicaments en pharmacie.

Protéger les résidents de la Résidence pour Personnes Âgées

La Résidence Alphonse Daudet accueille 63 locataires de tous âges. « Les résidents ont compris l'importance de rester chez eux » ajoute Sylvie. « Ne pouvant les réunir dans le cadre de nos animations habituelles, nous avons été vigilants à maintenir un lien téléphonique, les encourager à conserver une activité physique, appeler la famille... » Pour prévenir la contagion, l'accès à la Résidence a été limité au maximum pour les personnes extérieures. « Il est vrai qu'il est difficile de ne pas voir sa famille pendant plusieurs semaines, mais en les protégeant ainsi, nous pouvons nous réjouir de n'avoir eu aucun cas de coronavirus parmi les résidents, et c'est pour nous une très belle récompense. »

Soutenir les familles en situation difficile

Pour certaines familles, le confinement et la mise en chômage partiel ont pu fragiliser une situation déjà précaire. Le Centre Communal d'Action Sociale a été particulièrement vigilant à ces situations. Après information de ces familles villebonnaises, et en concertation avec la Maison des Solidarités de Palaiseau et les associations caritatives, le Service a pu les soutenir selon leurs besoins en leur apportant une aide alimentaire matérielle ou des bons alimentaires.

Maintenir le lien, même à distance

Échanges dématérialisés, réseaux sociaux... Malgré le confinement, les services ont adapté leur fonctionnement, parfois avec créativité, pour maintenir les liens avec les Villebonnais.



Conservatoire

Le Conservatoire Erik-Satie a assuré une continuité pédagogique auprès de ses élèves en proposant de nouveaux moyens d'enseignement, mis en place par certains professeurs, notamment des cours à distance par vidéo (lire p.12). Une réflexion est engagée pour la validation des acquis des élèves au cours de ce cycle d'enseignement.



Médiathèque

Les médiathécaires ont proposé des ressources en ligne, des passerelles vers des sites littéraires ainsi que un ensemble de textes sur le thème du confinement. Les structures de la Communauté Paris-Saclay ont mis à votre disposition leurs ressources numériques : classiques du cinéma, dessins animés, films récents, mais aussi de la musique, des livres, revue de presse... Une initiative très appréciée !



Espace Jeunesse

Soucieux de maintenir des liens amicaux avec les jeunes Villebonnais, le Service a publié très régulièrement des informations sur la Page Facebook Jeunesse Villebon afin de proposer des défis et quelques « bons plans » aux jeunes confinés à la maison.



Relais des Assistants Maternels

Le RAM a maintenu des échanges réguliers avec les assistantes maternelles pendant tout le confinement. Les familles souhaitant des conseils juridiques et des renseignements sur les modes d'accueil ont pu rester en contact par visioconférence ou par téléphone, sur simple rendez-vous.



Aménagement durable, urbanisme et développement économique

La Direction a maintenu ses missions à distance : accompagnement des Villebonnais sur leurs projets, instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, conduite des grands projets de la commune... En lien avec la Communauté Paris-Saclay, les aides spécifiques de soutien aux entreprises dont l'activité souffrait du confinement leur ont été diffusées. (lire p.23)



Service Communication

Le Service a maintenu le lien entre les Villebonnais en publiant chaque jour sur le site Internet, l'application Villebon, les réseaux sociaux et les panneaux lumineux les informations liées à l'épidémie, aux mesures gouvernementales et à la vie locale.



Ludothèque

En lien avec la MJC Boby-Lapointe, la Ludothèque a maintenu ses Soirées Jeux en proposant des animations thématiques sur des plateformes de jeux en ligne. L'équipe a également proposé régulièrement sur Facebook des tutoriels, conseils et idées de jeux.

De nombreux autres services municipaux ont poursuivi leur activité en télétravail pour assurer la continuité du service public et le fonctionnement de la Mairie [scolaire, direction générale, ressources humaines, affaires financières, service culturel, jumelage, services techniques...]

Rendez-vous sur les réseaux sociaux

Informers, échanger, partager... De nombreux services se sont mobilisés pour produire des contenus ludiques, didactiques ou encore sportifs sur la Page Facebook de la Ville. Une belle façon de maintenir les liens pendant ces longues semaines.

Grâce aux réseaux sociaux, les Villebonnais ont pu régulièrement recevoir des informations sur la crise et les mesures prises par la Ville, mais aussi se divertir grâce à la forte mobilisation des services qu'ils fréquentent quotidiennement.

Éloignés du Centre de Loisirs et de l'école, les enfants ont reçu des nouvelles de Pierre Lapin. Ils ont appris des tours de magie et réalisé de nombreuses activités proposées par les animateurs. Pour un moment de sérénité, ils ont même pu profiter d'une séance de yoga.

Les institutrices ont partagé, via le Service scolaire, les dessins des élèves qui ont participé à la Grande Lessive, transformant pendant quelques jours la page Facebook de la Ville en mini galerie d'art. Pour les plus grands, l'Espace Jeunesse a proposé des défis pour permettre aux jeunes de rester en lien et de maintenir la dynamique de leur groupe. Pour rester actifs même à la maison, les éducateurs sportifs du Centre

Sportif Saint-Exupéry ont préparé de nombreuses séances à retrouver régulièrement en vidéos. Guillaume, Benoit et Élise ont imaginé des circuits sportifs pour se muscler, s'étirer et garder la forme, même dans le petit espace de son salon. Ces séances sont toujours disponibles sur la chaîne YouTube de la Ville.

Côté culture, pas le temps de s'ennuyer non plus. La Ludothèque a partagé de nombreuses idées de jeux en ligne pour s'amuser, même à distance, ou encore fabriquer à la maison ses propres jeux comme le Twister. Les amateurs de lecture ont profité des coups de cœur de la Médiathèque et des ressources numériques mises à disposition par la Communauté Paris-Saclay. Côté musique, le Conservatoire a préparé de nombreuses playlists et a diffusé un micro-concert à distance.

Avec les réseaux sociaux, malgré le confinement, nous sommes restés en lien.



LES PUBLICATIONS ET VIDÉOS SONT À RETROUVER SUR

 Mairie de Villebon-sur-Yvette
 Villebon-sur-Yvette - page officielle

Tours de magie et activités manuelles



« L'équipe du Centre de Loisirs avait de nombreuses idées d'ateliers manuels à réaliser avec des éléments faciles à trouver à la maison : morceaux de papier, bouchons, petites voitures... » explique Bruno Guillemet, chef de service au Centre de Loisirs du Bois des Gelles. « Un mot d'ordre : favoriser la récup' et limiter les achats. » Origami, tours de magie, lavage des mains en chanson, fabrication d'un jeu en bouchons de bouteilles de lait, savon pâte à modeler, circuit de petites voitures, etc. : les animateurs étaient heureux de proposer des activités pour les enfants et rester ainsi en lien. « Une dizaine d'entre eux se sont pris au jeu et ont réalisé de courtes vidéos avec leur téléphone pour proposer aux familles des activités qui sortent de l'ordinaire. »

Ces vidéos sont toujours disponibles sur la chaîne Youtube de la Ville.

Des activités pour les tout-petits

« Les équipes de la petite enfance souhaitent proposer des activités aux parents de tout-petits pendant le confinement » explique Marie Cannel, éducatrice de jeunes enfants. « Notre objectif : imaginer des animations réalisables avec peu de matériel et offrant une alternative aux écrans. » Mylène et Lauretta, auxiliaires de puériculture, et Mégane et Aude, intervenantes motricité et musique, ont créé des ateliers autour des comptines, de parcours, de sacs sensoriels ou d'arts plastiques. « Nous souhaitons que les ateliers soient accessibles dès 3-4 mois » précise Mylène. « En imaginant un jeu autour des sacs sensoriels, tous les petits, même bébés, pouvaient en profiter. »

Tous les ateliers sont à retrouver sur la page Facebook de la Ville.

Se réinventer pour continuer à enseigner

Durant le confinement, certaines structures ont su se réinventer. Les musiciens étant temporairement privés de leurs cours au Conservatoire, les professeurs se sont adaptés pour leur permettre de poursuivre leur formation à distance.

« **L**es enseignants ont fait preuve d'innovation » se réjouit Éric Traissard, Directeur du Conservatoire Erik-Satie. « *Même si un enseignement distanciel ne remplacera jamais la présence, c'est un outil étonnant qui a donné des résultats.* » Échanges de fichiers, cours en vidéo... : les professeurs ont mis en place de nouvelles méthodes. « *Certains élèves y ont trouvé des ressources pour appréhender le travail et aboutir les morceaux qu'ils préparent. Certes, il manque une prestation en public, pour* jouer ensemble en harmonie, mais nous pourrons rattraper cette dimension l'année prochaine. » Du côté des familles, la facturation des cours a été annulée pour le dernier trimestre, mais la forte mobilisation des enseignants a permis aux élèves de continuer à travailler. « *Le confinement est pour nous un tremplin vers un Conservatoire plus moderne* » conclut le Directeur. « *Nous réfléchissons dès à présent sur nos méthodes et les futurs outils numériques que nous pourrions mettre à la disposition des musiciens.* »

Alice Margerand,
professeure de violoncelle



« Étant confinée dans un territoire rural, je ne disposais pas d'une connexion de qualité suffisante pour animer un cours « en direct » par voie numérique. Les élèves m'ont donc proposé d'échanger des vidéos sur messagerie. Pour chaque cours, je réalisais trois vidéos. Une pour expliquer le travail et les points de vigilance, une deuxième d'interprétation du morceau puis une troisième

d'accompagnement, pour que les élèves puissent jouer en répondant à un autre instrument. À leur tour, les élèves se filmaient et nous nous appelions pour échanger sur les difficultés rencontrées, les questions... Cette formule a permis aux plus jeunes élèves de progresser à leur rythme, en relançant plusieurs fois la vidéo ou en la mettant sur pause. Pour les niveaux plus avancés, cette solution présentait quelques difficultés : il est difficile de corriger la position des doigts avec une caméra à distance. Je tiens à féliciter ceux qui ont été assidus pendant ces semaines et qui ont ainsi maintenu leur niveau. Nous nous retrouverons l'année prochaine pour finaliser ce cycle lors d'un concert en public. Au final, la solution vidéo nous a permis d'assurer une continuité et d'entretenir les acquis, mais j'ai hâte de revenir à un enseignement en face à face, pour que les élèves puissent mieux progresser. »

Aymeric Olivaud,
professeur de formation musicale



« J'ai bien pris conscience des difficultés que pouvaient rencontrer les jeunes élèves pendant le confinement, avec une possible baisse de motivation. Maintenir le lien avec eux était important. Dans le cadre des grèves de cet hiver, j'avais développé des outils de cours à distance que j'ai remis en place. J'ai ainsi construit un programme de cours sur plusieurs

semaines, avec des enregistrements audios réalisés au piano et j'accompagnais ces morceaux de fiches explicatives. Les élèves avaient ensuite une semaine pour appliquer les consignes, puis nous retracions ensemble le cheminement autour de l'exercice. C'était pour moi un travail conséquent, puisqu'il fallait planifier, jouer et monter chaque enregistrement avant de le mettre à la disposition des parents sur un serveur informatique. Bien qu'ils aient permis de poursuivre l'enseignement, les cours à distance ne remplaceront pas le contact entre professeur et élèves. Cela demande beaucoup d'énergie pour un retour difficile à percevoir. En attendant de retrouver les élèves, l'ensemble du programme est disponible en version numérique, pour leur permettre de continuer pendant les vacances d'été et pouvoir reprendre en septembre en ayant maintenu leur niveau. »

Garder la forme, même confinés !

Les éducateurs sportifs ont redoublé d'efforts pour proposer aux Villebonnais de tout âge des exercices pour garder la forme, même dans son salon !



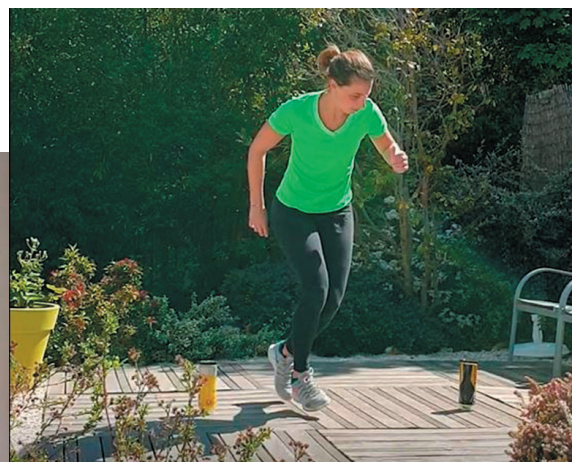
Benoit Galibourg, éducateur et entraîneur de gymnastique

 Je suis éducateur sportif pour la Ville, mais également coach dans le milieu associatif. Lorsque les cours se sont interrompus, j'ai d'abord imaginé quelques vidéos de gymnastique à partager avec les adhérents, mais je me suis dit que tous les Villebonnais pouvaient en profiter. J'ai donc tourné une dizaine de vidéos autour du renforcement musculaire. Les jeunes qui participent habituellement au Sport Vacances et à l'Accueil Libre Sportif étaient particulièrement en demande de vidéos de fitness et de musculation. Travaillant régulièrement avec les enfants dans les écoles ou les crèches, j'ai également tourné des vidéos pour aider les parents à leur faire faire un peu de sport dans un espace restreint : jeux, parcours de motricité, ateliers cirque et acrobatie... J'ai aussi proposé une initiation au jonglage à la demande des collégiens qui devaient réaliser un travail là-dessus et des vidéos d'initiation pour enfant à la capoeira, un art martial brésilien. Au total, j'ai tourné plus d'une trentaine de vidéos, qui pourront servir à tous les Villebonnais désireux de se maintenir en forme toute l'année depuis leur salon ou leur terrasse. 



Guillaume Tixier, éducateur et entraîneur de volley et d'escrime

 À la demande du Directeur du Service des Sports, j'ai réfléchi aux solutions permettant aux habitants de continuer à bouger tout en étant confinés. L'idée des vidéos m'est venue assez rapidement, et j'avais le matériel pour pouvoir les monter. J'ai ainsi réalisé 4 vidéos tout public avec des séances de préparation physique et de mobilisation articulaire. Objectif : pouvoir proposer des exercices accessibles à tous dans un petit espace et ne nécessitant pas de matériel. En parallèle de ma fonction d'éducateur sportif pour la Ville, je suis également entraîneur pour l'ASV Volley et le club d'escrime. Certains jeunes du volley ont ainsi suivi les exercices pour continuer à se maintenir en forme en attendant la reprise. 



Elise Quittet, éducatrice et entraîneuse de tennis et de gymnastique

 Mon objectif était de maintenir un lien avec les joueurs de tennis et les élèves des cours de gymnastique. Travaillant sur le renforcement musculaire au Tennis Club, j'ai choisi de privilégier cet aspect pour conserver la forme physique en attendant de retrouver les cours. Dans un premier temps, les séances de sport confinées étaient présentées sous forme de plaquettes qui ont été relayées sur les réseaux sociaux. J'ai ensuite proposé des vidéos de renforcement plus orientées vers la gymnastique et le cardio, à partager notamment avec les adhérents du cours de gymnastique que j'anime à l'ASV. Au total, j'ai conçu 8 séances, dont la moitié sont en vidéo. Pour s'adapter aux contraintes du confinement, pas besoin de matériel spécifique : des bouteilles d'eau, des flacons de shampoing ou des chaussures peuvent suffire. Les adhérents du tennis que je retrouve aujourd'hui ont été très heureux de réaliser ces séances et d'avoir conservé un lien avec leur association. 

Fitness, cirque, motricité... Les vidéos sportives sont à retrouver toute l'année sur la chaîne Youtube de la Ville  Mairie de Villebon-sur-Yvette



Veiller à l'hygiène et l'entretien des bâtiments

Chaque jour, les agents du Service Entretien ont assuré la mise en propreté et la désinfection des équipements utilisés pour la sécurité des enfants accueillis et du personnel communal mobilisé dans les locaux municipaux.

« **E**n nettoyant et en désinfectant, nous participons activement à ce que tout le monde soit en sécurité » explique avec fierté l'équipe du Service Entretien. « Lorsque le confinement a été déclaré, nous sommes toutes restées soudées pour continuer à assurer notre travail, malgré nos inquiétudes personnelles. Celles qui ont des enfants ont pu s'organiser pour venir très tôt, parfois à 6 h du matin, pour travailler avant de retrouver leur famille. » Avec des protocoles renforcés, l'équipe a adapté ses méthodes de travail. « Dans

les bâtiments, nous redoublons de vigilance sur la désinfection des points de contact : poignées de porte, interrupteurs, rampes d'escalier, robinets... » précise Maria, agent référente pour l'école Andersen. « Nous avons toujours eu du matériel de protection : gants, masques, gel... » ajoutent Marcia et Ana, qui assurent le ménage de l'Hôtel de Ville. « Au final, malgré l'inquiétude de l'épidémie, la solidarité entre nous a permis de poursuivre nos missions pour accueillir les enfants et les agents dans les meilleures conditions d'hygiène. »

Et du côté des Services Techniques ?

Les Services Techniques ont quant à eux assuré la continuité du service pour conserver la sécurité et la salubrité des bâtiments et domaines publics et transports.

« Les agents ont été très réactifs et solidaires : pendant plusieurs semaines, ils ont mis entre parenthèses leurs activités respectives (voirie, espaces verts, bâtiments...) pour intervenir dès que nécessaire » salue Philippe Perrin, Directeur des Services techniques. Permanences administratives, barriérage des accès à la promenade de l'Yvette, fermeture des aires de jeux, maintenance des bâtiments accueillant des enfants ou des agents... « Pour nous, cette situation inédite a été constructive » explique Olivier, du service Bâtiments. « Face à l'urgence, nous avons

su mobiliser nos savoir-faire au jour le jour. Nous nous sommes sentis utiles. » Dès l'annonce du déconfinement, les agents n'ont pas chômé et ont rapidement préparé les mesures permettant la réouverture progressive des bâtiments. « Dans les écoles, les agents se sont fortement mobilisés pour baliser et marquer les repères permettant aux enfants et aux familles d'utiliser les locaux ou de se déplacer en sécurité » ajoute Odile Taconné, Directrice adjointe. « Lorsque nous avons reçu les protocoles guidant l'utilisation des bâtiments, ils ont réalisé de nombreux aménagements comme la création d'une laverie ou de plans de travail supplémentaires pour changer les bébés dans les crèches, afin de respecter les distances sociales. »



Faire appliquer les mesures de prévention et veiller au maintien de la sécurité

Dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes, les agents de la Police municipale ont fait appliquer les mesures de prévention et de respect du confinement.

La Police municipale a renforcé sa présence au regard des mesures spécifiques en vigueur du 16 mars au 11 mai. Les policiers municipaux ont assuré une forte présence sur le terrain au travers d'actions de prévention pour inciter les Villebonnais à respecter le confinement. « Chaque jour, nous avons été au contact des habitants pour rappeler les gestes barrières et veiller au respect des directives » explique Hervé Souillart, chef de la Police municipale. « Certaines mesures ont pu paraître contraignantes mais tout s'est bien déroulé et, dans l'ensemble, les Ville-

bonnais ont bien respecté le confinement et les modalités de sortie. Nous avons été vigilants lors de la présentation des attestations dérogatoires à respecter nous-mêmes les gestes barrières. Pour tous ces contrôles, les agents étaient équipés de masques, de gants et de gel hydroalcoolique. » Les agents ont également participé à la sensibilisation des Citoyens relais aux messages de prévention et de vigilance à porter aux personnes âgées ou vulnérables. Le maintien de l'ordre et de la sécurité a été réalisé en collaboration avec la Gendarmerie et la Police nationale.

« Certaines mesures ont pu paraître contraignantes mais tout s'est bien déroulé et, dans l'ensemble, les Villebonnais ont bien respecté le confinement et les modalités de sortie. »

L'Essonne face à l'épidémie

L'Île-de-France a fait partie des territoires les plus lourdement touchés par le virus. L'Essonne est resté cependant le département le moins frappé de la région.

Au lendemain de l'épidémie, le département de l'Essonne compte **520 personnes décédées** et plus de **2 175 guérisons**. Les hospitalisations essoniennes ont représenté **10 % des hospitalisations en Île-de-France** pour la Covid-19, et la mortalité liée à l'épidémie (7 % des décès) est considérée comme le plus faible taux de décès par rapport aux hospitalisés (données du 16 juin 2020, source Santé Publique France).

Les Essonnais ont majoritairement fait preuve de civisme en respectant le confinement. La police, la gendarmerie et les polices municipales ont maintenu un niveau de contrôle très élevé : **270 807 personnes ont été contrôlées** dans le Département et **17 917** d'entre elles ont fait l'objet d'une verbalisation.

Dans les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), malgré un confinement strict, le nombre de décès a atteint

450 personnes. Près de la totalité des établissements départementaux ont connu au moins un cas avéré de contamination parmi les personnes âgées résidentes. Toutefois, la situation est restée moins défavorable que les autres départements franciliens. Pour aider les personnels soignants de ces établisse-

ments, **14 infirmières** de l'Éducation nationale ont été réaffectées pendant le confinement. Par ailleurs, le

Département a fait l'acquisition de **30 000 tests sérologiques** pour détecter l'épidémie dans les EHPAD et établissements médico-sociaux.

La reprise côté coulisses

Pleinement engagée dans la reprise progressive des services publics, la Ville s'est fixé comme priorité absolue le respect des normes sanitaires d'hygiène et de sécurité.

1 Les agents des espaces verts préparent les plantations pour redonner à la ville ses couleurs. Les décors réalisés en régie égayent la Ville sur le thème de la balade champêtre et romantique.



2 Réunions avec les acteurs de l'éducation et de l'enfance pour préparer la réouverture progressive des classes et du Centre de loisirs.



3 Les classes sont aménagées pour respecter les distances entre les élèves.



4 Aux abords des écoles, les Services techniques définissent des sens de circulation pour limiter les croisements.



Distribution de masques

Samedi 30 mai, la Ville a organisé une distribution de masques lavables pour les Villebonnais.

Trois points de collecte ont permis aux habitants de récupérer un masque par adulte et un masque par enfant de plus de 6 ans. Des créneaux horaires ont été définis par ordre alphabétique pour faciliter la distribution et limiter les contacts. À cette occasion, le Département de l'Essonne a offert un masque en tissu à chaque Essonnien âgé de plus de 12 ans. Pour les personnes de santé fragile ou en retraite, une livraison à domicile était organisée sur inscription préalable.

Les masques pour enfants ont été réalisés par l'ESAT les Amis de l'Atelier, un établissement d'emploi de personnes en situation de handicap.

La distribution des masques a pu être réalisée avec le concours des Services techniques municipaux, du Service Culturel et des élus.





Reprendre le chemin de l'école

Depuis le 22 juin et jusqu'aux grandes vacances, tous les écoliers ont pu retrouver le chemin de l'école, avec quelques aménagements pour respecter les règles sanitaires.

Selon le calendrier imposé par le Gouvernement, la reprise de l'école s'est faite en plusieurs étapes. Un temps nécessaire pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires transmis par l'Éducation nationale et assurer la sécurité des enfants. L'ouverture progressive de classes a pu se faire grâce à la mobilisation des personnels municipaux (Pôle Enfance-Education, ATSEM, restauration, entretien, technique...) qui ont réalisé de nombreux aménagements dans les salles et les espaces collectifs. Après plusieurs semaines en petits effectifs, l'ensemble des élèves a pu être

accueilli à partir du 22 juin. Toujours dans un souci de sécurité sanitaire, et conformément aux directives de l'Éducation nationale, les enfants ont été répartis par roulement entre leur classe et le dispositif Sport Santé Culture Civisme (2S2C), organisé par le Conservatoire, les équipes d'animation, le Service des Sports, la Ludothèque et la Médiathèque. Les activités proposées ont permis aux enfants de retrouver une santé physique et psychique au terme du confinement : pratique sportive, activités artistiques et culturelles, actions relatives au civisme et à la citoyenneté... À l'école, ils ont peu à peu retrouvé leurs marques. Les enseignants et animateurs également. « C'est un nouveau rythme à prendre, pour respecter et faire respecter les mesures de protection et les distances » explique une animatrice.

« Pour moi, l'école a changé, mais j'y vois beaucoup de positif : les enfants sont plus calmes, détendus, à l'écoute. On sent qu'aujourd'hui, ils ont ressoudé leurs amitiés. J'étais un peu inquiète de maintenir un contact chaleureux avec les plus jeunes, surtout avec les masques, mais tout se passe bien. » Pour tous,

« Les enfants sont plus calmes, détendus, à l'écoute. »

le rythme des journées et les locaux ont un peu changé : les classes ont été réaménagées, les espaces collectifs balisés, le sol marqué pour aider à bien se positionner. « On se lave systématiquement les mains entre chaque étape » explique le jeune Kathy. « Dans la cour, on doit faire attention à ne pas être trop proches quand on joue, mais on a plein d'idées. Comme on est contents de se retrouver, on oublie parfois un peu les distances, mais les adultes y font attention. »



En maternelle aussi, il faut apprendre à s'organiser

« Le retour à l'école est un peu surprenant, car nous transmettons aujourd'hui des notions contraires à celles que nous avons toujours expliquées aux enfants » explique Aurélie, ATSEM à l'école maternelle Charles-Perrault. « Alors que nous apprenions aux enfants à prêter leurs jouets ou à se donner la main, il nous faut leur apprendre désormais à se tenir loin et à ne pas trop échanger les objets. ». À l'école maternelle de la Roche, l'équipe d'ATSEM a mis en place des solutions pour continuer à jouer ensemble dans le respect des nouvelles règles : « nous avons installé des parcours de motricité dans la cour, pour limiter l'usage des jeux collectifs qui nécessitent d'être désinfectés régulièrement » explique Sylvie L. « Cela leur permet

d'apprendre à partager du temps et un espace de jeu tout en limitant le partage des jouets » précise sa collègue Sylvie M. Une astuce : les inciter à jouer aux super-héros, dont les bras tendus permettent de ne pas se toucher. Par ailleurs, les enseignants ont développé de nombreux ateliers autour de la danse, de la gymnastique ou du yoga pour proposer des activités de groupe. Beaucoup d'entre eux ont su maintenir un lien avec les familles pendant le confinement, facilitant ainsi le retour à l'école : « même s'il a été difficile pour certains de quitter les parents, les enfants ont pour la plupart été heureux de retrouver leurs enseignants et copains. Et c'est un vrai plaisir de les redécouvrir : en quelques semaines, ils ont grandi et progressé. Certains sont fiers de montrer qu'ils savent désormais compter pendant qu'ils se lavent les mains. »

Découvrir son école avant la rentrée



Faire ses premiers pas en maternelle reste une grande étape pour les enfants. Pour faciliter l'entrée à l'école et découvrir sa classe, les directeurs d'école ont imaginé des visites virtuelles pour permettre aux enfants une première découverte des locaux. Ces supports seront à retrouver sur le site de la ville, rubrique À tout âge / Enfance & Vie scolaire.

Portail Famille

Dès le 20 juillet, le Portail Famille sera accessible pour vos inscriptions de la rentrée (Centre de Loisirs, restauration, périscolaire...)

Rentrée scolaire Mardi 1^{er} septembre

À l'heure de la publication de ce Vivre à Villebon, les consignes concernant la rentrée scolaire en septembre sont encore susceptibles d'évoluer pendant l'été. Retrouvez fin août sur le site de la Ville et dans l'Agenda de septembre toutes les informations concernant la rentrée scolaire.



Une **réouverture** progressive des crèches

À l'annonce par le Gouvernement de la réouverture des crèches, la Ville s'est immédiatement mobilisée pour proposer aux familles des solutions adaptées aux exigences des nouveaux protocoles sanitaires, très restrictifs.

Désinfection des jouets plusieurs fois par jour, changement de mobilier, lessivage quotidien des murs, balisage au sol et entre les sections, création de circuits de circulation... : les protocoles sanitaires ont nécessité plusieurs jours aux équipes de la Petite Enfance pour être mis en œuvre. « *Il nous a fallu être très réactives pour trouver de nouvelles solutions* » explique Dorothée Lecerf, Directrice du multi-accueil Jacques-Brel. « *Avec l'aide des services tech-*

niques, les crèches ont changé de visage : retrait des porte-manteaux, d'une partie du mobilier et des jouets ne pouvant être désinfectés, aménagement des dortoirs, marquage de circuits de circulation pour éviter aux familles de se croiser, mise en quarantaine des livres... Pour certaines structures, il a fallu créer en urgence une laverie ou de nouveaux plans de change pour respecter les distances entre les professionnelles. Tous ces nouveaux gestes ont mobilisé nos équipes pour assurer le meilleur accueil des enfants. »

Les professionnels des crèches (auxiliaires, éducatrices, entretien, restauration...) ont suivi une formation, avec l'aide du médecin et des psychologues des crèches. « *Nous avons été rassu-*

rées face à ces contraintes très lourdes où nous devons redoubler de vigilance sur l'hygiène » explique Delphine, auxiliaire de puériculture. Dès le 18 mai, le multi-accueil Jacques-Brel a pu accueillir une vingtaine d'enfants, issus de toutes les structures de la Ville.

« *En attendant la réouverture complète, les parents étaient appelés chaque semaine pour faire part de leurs besoins et nous trouvions des solutions en fonction des*

Proposer des solutions adaptées aux exigences des nouveaux protocoles

priorités liées aux contraintes professionnelles » ajoute Dorothée Lecerf. Un exercice d'équilibriste pour trouver des places pour tous, au moins quelques jours par semaine pour soulager les familles. « *Matin et soir,*



chacun avait un horaire précis pour éviter les croisements. Un protocole strict était imposé à l'arrivée dans les locaux et les accueils des petits se faisaient sur le pas de la porte... Heureusement, tout le monde y a mis du sien pour que la reprise se passe bien. »

Depuis le 22 juin, toutes les structures ont réouvert, permettant aux tout-petits de retrouver leur crèche et leurs camarades. Pour Ana, éducatrice de jeunes enfants, les enfants ont grandi pendant ce confinement : « Les parents étaient heureux de passer du temps avec leur petit et de le voir grandir. Le retour à la crèche est aussi une marque de confiance pour nous qui prenons le relais. » Le quotidien a changé, la désinfection prend une place considérable dans les journées et les activités ne sont plus les mêmes : « nous privilégions les ateliers où le matériel est facile à désinfecter. Il n'y a plus de pâte à modeler ou de jeux de manipulation, mais les enfants ont retrouvé avec joie la peinture et les gommettes. » « Au final, les enfants et les parents nous retrouvent avec le sourire » se réjouit Coumba, auxiliaire de puériculture. « Après de petites réadaptations de quelques heures lors de la première semaine, les enfants ont retrouvé leurs marques et se sont même habitués à nos masques. »

LA CRÈCHE FAMILIALE

Pour les assistantes maternelles de la Crèche familiale, les masques et les nouveaux protocoles ont aussi fait leur apparition. Également masqués, les parents déposent les enfants sur le seuil du domicile où la température est prise chaque matin. Une grande vigilance est maintenue tout au long de la journée sur le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, en jouant, à table et lors de la sieste. La désinfection tient là encore une place essentielle dans les journées : changement de jeux entre le matin et le soir, désinfection quotidienne de tous les objets au contact des enfants (meubles, jeux, lits, vaisselle...) « Nous ne pouvons que saluer leur engagement et leur réactivité » explique Graciella Jouve, éducatrice à la Crèche familiale. « La charge de travail s'est intensifiée avec les nouveaux gestes de ménage, mais malgré cela, elles ont su conserver toute la chaleur de leur métier et la bienveillance dans l'accueil des enfants, et les familles en sont très heureuses. »



Pensez aux démarches en ligne !

Pratiques et rapides, vos démarches peuvent être réalisées à tout moment sur le site de la Ville et sur l'application Villebon.

Vos services administratifs s'adaptent

L'Hôtel de ville a rouvert ses portes, en s'adaptant aux protocoles sanitaires. Port du masque, prise de rendez-vous... : de nouveaux gestes renforcent la protection des Villebonnais.

« **P**endant le confinement, bien que les portes aient été fermées au public,

nous sommes restés au contact des Villebonnais tous les jours par téléphone, par mail ou par courrier » explique Virginie Lemoine, responsable du service Accueil. « Aujourd'hui, l'équipe est au complet et nous sommes heureux d'accueillir à nouveau les habitants. » Afin de répondre aux exigences sanitaires, les agents portent des masques et accueillent le public derrière des vitres. Ce dernier est désormais invité à se présenter sur rendez-vous, équipé d'un masque. « Nous apportons une très grande vigilance à la désinfection : banque d'accueil, salle d'attente, photomaton, photocopieur... Tous est nettoyé régulièrement. » Au sol, des marquages permettent aux visiteurs de respecter les distances. « Nous apprê-

cions la compréhension des habitants qui s'adaptent aux contraintes sanitaires. »

Vous souhaitez réaliser une démarche en mairie ? Vos services vous accueillent désormais sur prise de rendez-vous, par mail directement auprès du service concerné (les adresses sont à retrouver sur le site de la Ville). **Le port du masque est obligatoire lors de votre venue.**

Pour vos démarches liées aux titres d'identité (carte d'identité, passeport), la constitution du dossier et la prise du rendez-vous se fait directement sur le site de la Ville, rubrique Mes Démarches.

Pour toute autre démarche ou renseignement, vous pouvez contacter le Service Accueil au 01 69 93 49 00 ou votremairie@villebon-sur-yvette.fr

Vos services à la population

Les structures municipales ont repris progressivement leur activité au mois de juin et vous proposent à nouveau leurs services avec quelques aménagements pour répondre aux exigences sanitaires. Ces mesures sont susceptibles d'être modifiées selon l'actualité et les directives gouvernementales.



Médiathèque : Le mercredi de 10 h à 13 h et 14 h à 20 h. Prêt illimité de livres et CD, 5 DVD (hors nouveautés), 5 documents du fonds sonores jeunesse, 3 textes lus, 4 périodiques.

Masque obligatoire (dès 11 ans). *Un protocole sanitaire a été mis en place pour vous accueillir. 15 personnes maximum pour une durée de 30 minutes.*



Ludothèque : Emprunt sur rendez-vous les mercredis et vendredis de 9h30 à 12 h et de 14 h à 17 h et les mardis et jeudis de 16h30 à 18 h. *Un protocole sanitaire a été mis en place pour les emprunts et retours de jeux, à consulter sur le Portail de la Ludothèque.*



Espace Jeunesse : Les jeunes inscrits à Bouge Ta Ville d'été profiteront d'un grand programme d'animations respectueux des contraintes sanitaires.

Fermeture estivale du vendredi 24 juillet au lundi 17 août.



Centre sportif Saint-Exupéry :

Ouvert uniquement par son accès principal, jusqu'au 16 août de 8 h à 20 h et du 17 août au 4 septembre de 8 h à 22 h. Aire de jeux fermée. *Accès conditionné aux respects des règles sanitaires et de distanciation en vigueur, ainsi qu'aux recommandations du Ministère des sports pour la pratique sportive.*



Point Information Jeunesse :

Jusqu'à la fin des vacances scolaires d'été, la structure assure un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h30, ainsi qu'un accueil individualisé sans rendez-vous du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14h30 à 17h30, avec port du masque obligatoire. *Fermeture estivale du 20 juillet au 10 août inclus.*



Conservatoire Erik-Satie :

Les cours du Conservatoire reprendront en septembre après plusieurs semaines de fermeture.

Retrouvez sur son portail toutes les informations pratiques et les modalités d'inscription : conservatoire.villebon-sur-yvette.fr



Services techniques :

Les Services techniques restent ouverts aux horaires habituels. Les retraits de sacs végétaux se font sans rendez-vous.



Centre Culturel Jacques-Brel :

Le Centre Culturel prépare activement la saison culturelle 2020, en adaptant la salle de spectacle aux exigences sanitaires. Rendez-vous en septembre pour découvrir les concerts, pièces de théâtre et spectacles.



Centre Communal d'Action Sociale et Service municipal des Retraités :

Accueil individualisé des usagers uniquement sur rendez-vous. **Port du masque obligatoire, filtrage à l'entrée (par visiophone).** Retraités : transport individuel uniquement pour les demandes liées à la santé. Reprise des services d'enlèvement des encombrants à domicile, petit dépannage et petit jardinage, d'assistance informatique et de livraison des courses lourdes.

Et à la rentrée ?

Forum des Associations : les contraintes sanitaires nécessitent d'aménager le Forum des Associations selon de nouvelles procédures. L'accès aux gymnases étant fortement limité, les associations vous invitent à prendre directement contact avec elles pour tous renseignements et inscriptions. Le Forum aura lieu le samedi 5 septembre de 13 h à 18h30, dans les trois gymnases du Centre sportif, à l'Espace Jeunesse, au Conservatoire, ainsi que dans les locaux des associations (Maison de l'ASV, Atelier des Arts, MJC Bobby-Lapointe). Retrouvez sur le site Internet fin août toutes les informations concernant cet événement.

Fêtes de la Saint-Côme et Saint-Damien : pour des raisons sanitaires, les fêtes de la Saint-Côme et Saint-Damien sont exceptionnellement annulées. La Ville vous donne rendez-vous ultérieurement pour partager de grands moments festifs.

Toute l'actu du déconfinement



L'avez-vous lu ?

Régulièrement, la Ville a publié sur ses supports numériques une édition spéciale Info-Covid 19, où les Villebonnais ont pu retrouver l'actualité des services municipaux au fil du déconfinement : reprise progressive de l'école, réouverture des services municipaux, accueil des tout-petits en crèche, conseils municipaux...

La Communauté Paris-Saclay propose un prêt à taux zéro pour les entreprises

La Communauté Paris-Saclay a voté le principe d'adhésion au fonds « Résilience » proposé par la Région Île-de-France ainsi qu'une dotation exceptionnelle de 3 millions d'euros. Objectif : créer un dispositif mixant une aide financière d'envergure et une cellule d'appui personnalisé aux entreprises.



Le format proposé est un prêt à taux zéro, remboursable sur une durée maximale de 6 ans et avec un différé possible de remboursement de 2 ans. Ce prêt peut aller de 3 K€ à 100 K€ maximum en fonction de la situation financière de l'entreprise. Le dispositif est géré pour le territoire de l'agglomération par Initiative Essonne, partenaire depuis 3 ans et dont le cœur de métier est le financement et l'accompagnement d'entreprises.

Complémentaire aux aides lancées par l'État, ce fonds vise à soutenir en priorité les entreprises difficilement éligibles aux dispositifs existants. Seront concernées les entreprises de tous secteurs d'activités,

particulièrement touchées par la situation sanitaire, employant 0 à 20 salariés. Les entreprises pourront solliciter le fonds jusqu'au 31 octobre 2020.

La CAPE, Cellule d'Appui Personnalisée aux entreprises, est ouverte depuis le 11 mai. Elle est localisée au « 30 » à Massy et constituée des équipes de l'agglomération chargées du développement économique, d'Initiative Essonne et des managers de ville. Via une large campagne d'appels et l'ouverture d'un espace d'échange en ligne, son objectif est concret : préparer avec les entreprises leurs dossiers de candidature afin de verser les premiers fonds le plus rapidement possible. La cellule propose également accompagnement et conseil aux entreprises ne relevant pas du dispositif.

Aux côtés des acteurs économiques du territoire depuis le début de la crise, la Communauté d'agglomération a piloté une série de mesures de soutien et de report de charges pour les entreprises hébergées, et pour accompagner artisans, producteurs locaux, startups et entreprises des 27 communes de l'agglomération.

Tél. 01 88 10 00 20 (CAPE)
Formulaire sur paris-saclay.fr
rubrique CAPE

Exonération partielle de la TLPE pour 2020

Le saviez-vous ? En soutien aux entreprises locales, le Conseil municipal a voté une exonération de 50 % de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) au titre de l'année 2020.

Des aides exceptionnelles pour les commerçants et artisans

Le Département propose une aide directe d'un montant de 800 €, versée une seule fois, sous conditions de ressources, destinée aux Essonnais exerçant dans les secteurs du commerce et de l'artisanat.

Le Département propose une aide financière aux professionnels des commerces et de l'artisanat, sous conditions :

- être entrepreneur (travailleur non salarié ou assimilé salarié) ;
- activité principale relevant du commerce et/ou de l'artisanat ;
- domiciliation et activité exercée en Essonne ;
- ne pas bénéficier d'aide de l'État ou de la Région Île-de-France spécifique à la crise sanitaire ;
- avoir subi une perte d'au moins 30 % de son chiffre d'affaires d'avril 2020 par rapport à avril 2019 (ou par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur 2019) ou ayant démarré son activité il y a moins de deux ans et disposant d'un revenu net d'activité mensuel moyen pendant la période de confinement inférieur ou égal à 1 500 € ;
- ne pas dépasser les plafonds de ressources selon les revenus du ménage.

aide-urgence@cd-essonne.fr
Formulaire de demande d'aides sur
www.essonne.fr, rubrique économie.



— TERRE D'AVENIRS —



La Prime éco-logis 91 s'adapte à la crise

En élargissant les conditions d'accès à la prime éco-logis 91, le Département soutient les ménages essonniers et les entreprises locales pour poursuivre la rénovation énergétique des logements grâce à une prime pouvant atteindre 1 800 € sans compter les bonus.

Plus de bénéficiaires

- Propriétaires occupants.

NOUVEAU

- Associés d'une société civile (SCI),
- Usufruitiers,
- Indivisaires,
- Viagers.

Sous réserve d'une occupation du logement comme résidence principale, à titre gratuit et sous réserve que les travaux soient effectués pour votre compte à titre personnel. Restent exclus du dispositif les locataires et les propriétaires bailleurs.

Plus de travaux éligibles

Sont toujours concernés par la prime :

- Isolation (toitures, murs et planchers),
- Rénovation et régulation du chauffage (chaudière gaz à très haute performance énergétique, pompes à chaleur, solaire, bois et biomasse),



- Installation de panneaux photovoltaïques,
- Ventilation.

NOUVEAU

- Menuiserie (portes, fenêtres, volets),*
- Suppression d'un équipement au fioul,
- Creusement d'un puit canadien ou provençal,
- Dispositif de récupération d'eau de pluie.

* En cas de travaux "uniques" de menuiseries (c'est-à-dire non accompagnés d'un 2^e type de travaux éligibles), la Prime éco-logis 91 est de 900 € (et ce, dès 3 000 € HT de travaux).

Plus de bonus

- Bonus écologique (500 €),
- Bonus suppression du fioul (500 €),
- Bonus précarité énergétique pour les revenus modestes (500 €) et très modestes (1 000 €).

Ces bonus sont cumulables entre eux, peuvent atteindre jusqu'à 2 000 € et s'ajoutent à l'aide aux travaux. Toutefois, chacun des bonus ne peut être versé qu'une seule fois par foyer et résidence principale.

Plus de temps pour faire les travaux : 24 mois au lieu de 12

Pour faciliter vos recherches d'entrepreneurs et d'aides financières complémentaires, vous avez désormais 24 mois pour réaliser les travaux. Ce délai donne également un peu de souplesse aux entreprises dont les chantiers peuvent être allongés dans le cadre des mesures sanitaires.

Déposer une demande complémentaire

Vous avez déjà obtenu une Prime éco-logis 91 en 2019 ou en début d'année 2020 et vous voulez engager de nouveaux travaux de rénovation (en 2020 ou 2021) pour au moins 3 000 € HT ? Vous pouvez déposer une demande complémentaire, sous réserve qu'avec la première Prime éco-logis 91, vous n'ayez pas déjà obtenu l'aide maximale, soit 1 800 € (ou 900 € pour travaux de menuiseries seuls), hors bonus.

Plus d'informations sur www.renover-malin.fr/prime-eco-logis-91 et sur www.renover-malin.fr/prime-eco-logis-91

Entreprendre 1, 2 ou 3 travaux

Par exemple : chauffage, menuiseries, ventilation VMC...

Jusqu'à 2 300 euros

Jusqu'à 1 800 € de prime

avec une entreprise RGE facture allant de 3 000 € à 6 000 € HT

Bonus écologique de 500 € si vous choisissez :

- des isolants biosourcés ou recyclés (bois, chanvre, ouate de cellulose...)
- des énergies renouvelables (pompe à chaleur, panneaux solaires...)
- une toiture végétalisée

ou

Forfait menuiseries seules

Fenêtres, fenêtres de toit et portes-fenêtres uniquement

900 €

avec une entreprise RGE facture de 3 000 € HT minimum



Des aménagements cyclables pour faciliter le retour au travail

Déjà très investies dans le développement des circulations douces, la Communauté Paris-Saclay (CPS) et les villes volontaires se sont engagées dans la création d'aménagements cyclables temporaires pour favoriser des alternatives à la voiture et aux transports en commun.

Le déconfinement progressif ayant considérablement renforcé la pratique du vélo pour se rendre sur son lieu de travail, la Région, le Département et la CPS ont fait le choix de s'engager en faveur d'actions concrètes sur le territoire. Parmi elles, la création d'aménagements cyclables temporaires dans de nombreuses zones comme le long de l'Yvette, la RN20 ou encore rejoignant le pôle multimodal de Massy. Cinq ont déjà été marquées sur les routes villebonnaises (itinéraires à retrouver sur le site de la Ville), dont la piste A qui connecte Palaiseau à Orsay. Cette piste remonte l'avenue du Général de Gaulle, entre

l'entrée de ville Orsay-Villebon et le pont de Fouchierolles, au pied de la rue des Bouleaux. Des sas vélos d'attente aux feux, une signalétique au sol et des panneaux ont été installés pour baliser et alerter.

Les associations et villes de Paris-Saclay collaborent activement pour que ces voies temporaires garantissent la sécurité de toutes les circulations et rassurent les nouveaux usagers-vélo.

Ces initiatives permettent de démontrer l'intérêt de la mixité des modes de transport, et du nécessaire développement du vélo dans nos usages quotidiens, personnels et professionnels.

Toute la mobilité douce en coup d'œil

La Communauté Paris-Saclay a développé une carte interactive réunissant notamment toutes les informations utiles liées aux mobilités douces : pistes cyclables, stations de vélos partagés Zoov, RER V...

cartactive.paris-saclay.com



MURIELLE
vous coiffe
à votre domicile
DU LUNDI AU SAMEDI
Homme - Femme - Enfant
Tél. : 06 82 93 64 66



ôTempoTic

Tél : 06 87 77 39 41
www.otempstic.fr



Benoît Cousquer - Palaiseau
Interventions à domicile :
Assistance technique, formation
sur votre PC, tablette, smartphone
Déduction - crédit impôts : 50 %

Villebonnais solidaires

Pendant les semaines du confinement, de nombreuses initiatives solidaires ont vu le jour grâce à la générosité des Villebonnais. Pauline Motouom, Cédric Bourgoïn, François Tixier, Lionel et Fatima Peireira en font partie. Ne pouvant citer tout le monde, la Ville remercie tous les habitants pour leurs gestes de soutien et de solidarité.

IMPRIMER DES VISIÈRES À LA MAISON



« Effaré par les besoins des soignants en matériel de protection, j'ai choisi de mettre mes imprimantes 3D personnelles à leur service en fabriquant des visières de protection » explique Cédric Bourgoïn, ingénieur au Synchrotron Soleil. « J'avais les moyens de le faire, les besoins étaient énormes, alors j'ai choisi d'agir. J'étais soucieux de réaliser des équipements répondant aux exigences des hôpitaux tout en assurant un certain confort pour le personnel qui les utiliserait. J'ai donc rejoint sur un réseau social un groupe composé de nombreux ingénieurs et membres de la recherche en capacité de produire des pièces selon des protocoles validés par les professionnels. » En faisant tourner ses machines, Cédric parvient à produire 24 visières par jour et les distribue au personnel médical de son entourage. « Lorsque tout le monde en a eu, j'ai poursuivi ma production en rejoignant l'association Visières Solidaires, qui a regroupé des dizaines de bénévoles pour fabriquer et distribuer plus de 800 000 visières dans toute la France. »

Pour augmenter la production, il réfléchit aux ressources qu'il pourrait mobiliser. Dans les locaux du Synchrotron Soleil, sur le plateau de Saclay, des imprimantes 3D sont disponibles en l'absence du personnel. « Avec le soutien de la Direction, nous avons réuni une équipe de 9 bénévoles qui ont pu produire de nouvelles visières sur place. En deux semaines, nous avons réalisé plus de 400 visières qui ont immédiatement pu être distribuées par l'association, dont le travail formidable mérite d'être souligné. »

Cédric Bourgoïn, ingénieur au Synchrotron Soleil

« Je suis professeur en sciences de l'ingénieur au Lycée de l'Essouriau aux Ulis. Au début du confinement, j'ai été contacté par un collègue qui m'a parlé du réseau Visières Solidaires qui se montait dans les Yvelines. J'avais une imprimante 3D et je me suis donc lancé dans l'aventure. Au total, nous avons été trois enseignants à rejoindre l'association. Le lycée de l'Essouriau nous a soutenus dans notre démarche en nous permettant d'emprunter pendant le confinement l'imprimante 3D de l'établissement et en nous fournissant une partie des matières premières nécessaires à l'impression des visières. » Pendant plusieurs semaines, François Tixier mène de front l'impression des visières et les cours à distance. Pendant les vacances, ayant un peu plus de temps libre, il parvient à faire

tourner les machines presque 24 h sur 24. « Au total, j'ai imprimé plus de 450 visières. En complément, un chauffeur bénévole de l'association passait me déposer des éléments à assembler : j'ai ainsi pu construire plus de 700 visières qui ont été distribuées aux personnels hospitaliers, aux gendarmes, aux commerçants, aux professionnels de santé... À Villebon, j'ai contacté Romain Millard, élu municipal, pour l'informer de mon initiative et j'ai proposé d'équiper les personnels soignants ou commerçants qui pouvaient être intéressés. Je suis heureux d'avoir participé à Visières Solidaires, qui a œuvré à l'échelle nationale, et dont l'organisation a été vraiment remarquable. »

François Tixier, enseignant au Lycée de l'Essouriau

DES REPAS FAITS AVEC LE CŒUR



Lionel et Fatima Pereira sont bien connus des

Villebonnais qui fréquentent le marché : leur camion ne passe pas inaperçu, leur pâtisserie portugaise non plus. « Nous sommes attachés à l'hôpital Jacques-Cartier de Massy où notre fille et Lionel sommes nés. En inactivité durant la période du Covid, nous avons

appris que certains restaurateurs préparaient des repas pour les personnels hospitaliers. Nous n'avons pas hésité » raconte Fatima. « Nous avons pris contact avec l'hôpital qui nous a indiqué que des repas pour les équipes de nuit seraient les bienvenus. Cela représentait 120 personnes, mais nous nous sommes lancés. Nous avons cuisiné avec le cœur, car c'était pour nous la meilleure manière de les remercier. » 120 portions de poulet portugais ont ainsi pu être livrées aux équipes soignantes qui ont beaucoup apprécié le geste. Mais pour le couple c'était une évidence. « Certains applaudissent aux fenêtres, nous, on a choisi de les soutenir en préparant des barquettes. »

DES MASQUES POUR LES RÉSIDENTS DE LA RPA ALPHONSE-DAUDET



Lorsque je suis arrivée en France en 2001, j'étais gravement malade et on m'a soignée sans que j'ai à dépenser un sou. On m'a tendu la main et je n'oublierai jamais ce geste »

explique Pauline Motouom. Cette Villebonnaise du quartier de La Roche garde de cette expérience un attachement profond à la solidarité envers le milieu médical. Chaque mois, elle soutient des

associations comme Médecins du Monde ou la Croix Rouge Française, pour permettre à d'autres d'être soignés. « Lorsque ma santé s'est suffisamment améliorée, j'ai suivi une formation de couturière, car j'ai toujours voulu faire ce métier. Lorsque l'épidémie a éclaté, j'ai compris qu'à ma façon, je pouvais aider. J'ai voulu apporter « du bon dans le mauvais ». J'ai donc acheté du tissu et j'ai ainsi pu coudre 60 masques que j'ai remis à la Résidence Alphonse-Daudet, pour que les personnes âgées puissent être protégées. Pour moi, c'était un geste évident : quand on a été aidé, il faut aider à son tour. » La Ville et le CCAS remercient également Mme Villot pour les masques offerts aux résidents et personnel communal.



Des dessins entre les générations

Pour transmettre quelques pensées chaleureuses aux résidents de la RPA Alphonse-Daudet pendant le confinement, les enfants villebonnais ont pris leurs plus belles couleurs pour réaliser des dessins. Un geste très apprécié par les seniors.

Tous les dessins des enfants, ainsi que les œuvres réalisées dans le cadre de la Grande Lessive (un projet artistique mené par les écoles) et qui ont été accrochées aux fenêtres pour égayer la Ville, sont à retrouver sur le compte Calaméo de la Ville.

 [Calaméo.fr](https://calameo.fr) → [Mairie de Villebon-sur-Yvette](#)

Don du sang la mobilisation doit continuer

Le Foyer des sportifs du gymnase Marvingt a accueilli le 20 mars et le 22 mai derniers les collectes du don du sang, à laquelle de nombreux Villebonnais ont participé.

Cette activité solidaire doit se poursuivre en cette période de déconfinement et de vacances, pour répondre aux besoins des patients pour lesquels les transfusions sont vitales. L'EFS fera de nouveau appel à la générosité des donateurs le **21 juillet** prochain au Centre sportif Saint-Exupéry, **de 14h30 à 19h30**.

Pour la fluidité de la collecte et un meilleur accueil des donateurs, le don du sang se fait sur rendez-vous sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Webradio, webtélé : la MJC maintient les liens !

Toujours mobilisée, BLP Radio, la webradio de la MJC Bobby-Lapointe, a continué à émettre pendant les semaines de confinement. Côté réseaux sociaux, la webtélé a animé vos soirées.

Depuis plus de 5 ans, BLP Radio s'est donné l'objectif de promouvoir la culture locale. Interviews de groupes essonniers, retransmission de concerts, diffusion d'émissions d'amateurs passionnés de musique ou de cinéma, chroniques littéraires... : la web radio fait découvrir aux auditeurs de nombreuses pépites culturelles. « Lorsque le confinement est arrivé, nous avons confié à Benjamin, notre jeune en service civique, la réalisation d'une revue de presse locale » explique Quentin Pairon, responsable de la radio. « Du 17 mars au 5 juin, « JJBen » anime avec Christophe, animateur bénévole d'une émission consacrée au rock'n'roll, un flash info diffusé tous les jours à 18h30 et disponible en podcast sur le site de la MJC. » Au programme de ces flashes de quelques minutes, des informations

sur l'épidémie et son impact sur nos vies, mais aussi des nouvelles des villes alentour, des initiatives culturelles, des brèves sportives, des infos insolites...

« Notre idée était de proposer un format d'émission de quelques minutes distrayantes » précise Quentin. « Pour cela, nous avons ajouté de petits extraits de films en lien avec chaque info. On retrouve des extraits de La Vie est un long fleuve tranquille ou encore Bienvenue chez les Ch'tis. »

En complément de ce Flash info créé pour l'épidémie, les animateurs bénévoles de BLP Radio ont continué à transmettre leur passion en enregistrant depuis chez eux. « Jojo 3.0, notre émission de jeux vidéo, ou Prog50, l'émission de rock progressif, ont désormais leur version confinée. La Médiathèque de Villebon a elle aussi enregistré ses coups de cœur en visio. »

ET CÔTÉ SCÈNE ?

Le confinement a interrompu l'organisation des nombreux concerts qui rythment la vie de la MJC. Pas de soucis avec la webtélé éphémère : la MJC a su se réinventer ! Les incontournables bœufs jazz et rock ont pris une nouvelle forme grâce à une scène ouverte en ligne. Les musiciens s'inscrivaient sur une plateforme et pouvaient jouer pendant une vingtaine de minutes en live numérique. Quatre concerts originaux dont les spectateurs ont pu profiter. Côté musiques traditionnelles, là aussi, des live vidéos ont permis de partager le célèbre Bal Trad'. Des soirées thématiques étaient consacrées aux groupes essonniers, qui même confinés, continuaient à jouer. La saison culturelle n'était pas loin non plus, avec une soirée consacrée au spectacle « Raconte-moi ta musique » qui s'est déroulé au Centre culturel Jacques-Brel le 7 mars dernier. « Les spectateurs ont pu revivre le spectacle grâce à la captation vidéo que nous avions réalisée. Entre chaque extrait, Céline Roux, la metteuse en scène, Éric Traissard, le directeur du Conservatoire ou encore les comédiens et danseurs, ont pu partager leurs souvenirs de cette soirée. »

La MJC Bobby-Lapointe vous invite toute l'année à suivre ses actualités. Programme, webradio et webtélé sur www.mjcvillebon.org et sur la chaîne Youtube de la MJC.

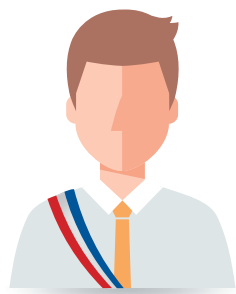


Toutes les émissions sont à retrouver en podcast sur <http://www.blpradio.fr>. Vous avez une passion et vous souhaitez proposer votre propre émission de radio ? BLP Radio est à votre écoute pour monter votre projet !

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le nouveau Conseil municipal est installé

Le 15 mars dernier, les Villebonnais se sont rendus aux urnes pour les élections municipales. Élus pour 6 ans, Dominique Fontenaille et le Conseil municipal s'engagent dans une nouvelle mandature au service des habitants.



Le rôle du Maire

Le Maire joue un rôle essentiel au sein de la Commune : il est à la fois agent de l'État et à la tête du pouvoir exécutif.

Agent de l'État Placé sous l'autorité du Préfet de l'Essonne, le Maire remplit les fonctions administratives qui lui ont été confiées : publier et faire appliquer les lois, organiser les

élections, assurer les missions d'État-Civil ou encore piloter la police municipale.

Chef du pouvoir exécutif Le Maire prépare et exécute les décisions votées par le Conseil municipal. Il représente la Commune, en prend les arrêtés, signe les contrats et marchés et prépare les budgets. Il est également l'employeur et supérieur hiérarchique de tous les agents communaux.

Les compétences municipales

Proposées par le Maire et ses adjoints, les décisions sont votées par le Conseil municipal avant d'être mises en œuvre. Ces mesures politiques concernent une large palette de compétences.



Les missions confiées par l'État (État-Civil, élections, recensement...)



Les services publics de proximité (petite enfance, scolaire, culture, sport...)



L'urbanisme



L'action sociale



Le développement économique de proximité (zones d'activités, commerces...)

Quoique d'intérêt pour les Villebonnais, d'autres compétences ne sont pas à la charge de la Ville, mais de l'intercommunalité (entretien de la voirie, ramassage des ordures...), du Département (collèges, social, musées...), de la Région (lycées, formations, tourisme, transports ferrés...) ou de l'État. La Ville reste toutefois partie prenante et mobilisée dans les prises de décisions concernant le territoire.



Le rôle du Conseil municipal

Le Conseil municipal est élu au scrutin proportionnel de liste, en un ou deux tours. Villebon comptant désormais plus de 10 000 habitants, le Conseil municipal est constitué de 33 conseillers (contre 29 auparavant).

Le Conseil municipal représente les habitants et règle par ses délibérations les affaires de la commune dans de nombreux domaines. Parmi ses attributions, il vote le budget, peut créer des services publics municipaux, décider des travaux ou encore accorder des aides favorisant le développement économique.

Le Conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations, votées en séance. Pour rappel, les séances du Conseil municipal sont ouvertes à tous les citoyens qui souhaitent y assister.

Le Conseil Communautaire

Deux conseillers siègent au Conseil de la Communauté Paris-Saclay et participent aux prises de décisions qui concernent notre territoire.

Dominique Fontenaille et Nathalie Plumail siègent au Conseil Communautaire. Leur rôle : participer à une politique intercommunale forte et solidaire pour un territoire au service de tous les habitants. La Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) regroupe 27 villes qui ont choisi de mutualiser leurs moyens et leurs compétences, afin d'élargir et renforcer les services publics à la disposition des habitants. En unissant les forces, la qualité des services s'améliore et se diversifie, tout en limitant le coût pour les collectivités. L'élection du Conseil communautaire a eu lieu le 8 juillet au Centre Culturel Jacques-Brel.

Les compétences de la Communauté Paris-Saclay (CPS) :

le développement économique (dont Courtabœuf), l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, l'accueil des gens du voyage, la collecte et traitement des déchets ainsi que la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Certaines communes, comme Villebon, ont également délégué à la CPS la compétence Voirie.

Air, énergie, climat : la Ville s'engage pour le nouveau mandat

Au cœur des préoccupations du mandat, le Conseil municipal s'engage dans des mesures fortes en faveur du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

En juin 2019, la Communauté Paris-Saclay votait le Plan Climat Air Énergie Territorial, co-construit avec les nombreux acteurs du territoire. Objectif : proposer une feuille de route opérationnelle pour réussir collectivement les défis de la transition écologique et énergétique. Villebon-sur-Yvette s'inscrit pleinement dans ce plan et prépare une Charte Communale, permettant aux habitants, associations, entreprises, élus et services municipaux de prendre part à des engagements concrets.

La concertation au cœur des prises de décisions, un contrat de confiance passé avec les habitants

Pour préparer les grandes mesures en faveur du climat et du développement durable, le Conseil municipal affirme sa volonté de co-construire les initiatives avec les Villebonnais. Ateliers, réunions publiques, conférences participatives : de nombreuses occasions permettront, tout au long du mandat, de donner la parole aux habitants.

Une charte définissant les grands engagements sera signée d'ici la fin de l'année.

Des services publics mobilisés

Si la Ville n'a pas attendu le PCAET pour impliquer les agents municipaux dans le développement durable, elle s'engage aujourd'hui à accompagner le personnel communal dans la réduction de l'impact carbone de ses activités. Une forte mobilisation des agents est dès à présent à l'œuvre dans la réduction des consommations énergétiques.



Quatre axes majeurs dessinent les contours des actions à venir



Réduire la consommation d'énergie en maîtrisant nos consommations et en mettant en place un éclairage public vertueux.



La Ville a d'ores et déjà mis en place avec l'ALEC Ouest Essonne de nombreux ateliers pour sensibiliser les Villebonnais aux dépenses énergétiques : Café Rénover Malin, balade thermographique... La Prime Éco-logis 91 permet, sans conditions de ressources, d'engager des travaux de transition énergétique (lire p. 24).



Se déplacer mieux en déployant des véhicules moins polluants, en favorisant les modes de déplacement doux, en augmentant la part des vélos électriques, en développant le pédibus et les solutions alternatives pour les trajets scolaires et en incitant au co-voiturage quotidien.



En partenariat avec la CPS ou des entreprises, la Ville développe depuis plusieurs semaines des mesures en faveur des véhicules électriques, participe à la création de pistes cyclables et subventionne l'électrification des vélos par le chantier d'insertion Solicycle.



Préserver nos milieux naturels et aménager durablement pour favoriser la biodiversité et les écosystèmes. La Ville encouragera la nature en ville en achetant et en sanctuarisant des espaces qu'elle rendra inconstructibles. De plus, elle adaptera le Plan Local d'Urbanisme, poursuivra la gestion différenciée et écologique des espaces naturels et favorisera une communauté d'échanges entre habitants.



De nombreuses animations de sensibilisation rythment l'année (Fête de la nature, ateliers au verger pédagogique, circuits de randonnée, Printemps de l'Environnement...). Les Villebonnais peuvent également développer les espaces de nature en ville en demandant un permis de végétaliser.



Développer une économie circulaire et éduquer à une consommation plus vertueuse en développant les circuits courts et en luttant contre le gaspillage sous toutes ses formes.



La lutte contre le gaspillage alimentaire a fait l'objet d'une large sensibilisation auprès des élèves (table de tri, spectacles, animations...) ainsi qu'auprès des personnels de restauration communale, en charge des repas des crèches, des écoles, des seniors de la Résidence pour Personnes Âgées et du personnel.

Votre nouvelle municipalité

Les adjoints au Maire



Victor Da Silva

1^{er} adjoint au Maire en charge des Finances et Budget



Nathalie Plumail

2^e adjointe au Maire en charge de l'Environnement et Développement durable
Conseillère communautaire de la Communauté Paris-Saclay



Patrick Batoufflet

3^e adjoint au Maire en charge de la Culture, des Sports, des Fêtes et des Jumelages



Michèle Boulanger

4^e adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires et Périscolaires



Romain Millard

5^e adjoint au Maire en charge de la Communication, de la Démocratie locale et du Débat public

Le Maire



Dominique FONTENAILLE

Maire de Villebon-sur-Yvette
Conseiller départemental de l'Essonne
Conseiller communautaire de la Communauté Paris-Saclay



Dominique Rousseau

6^e adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance



Patrick Faure

7^e adjoint au Maire en charge des Bâtiments Publics



Olivia Lucas

8^e adjointe au Maire en charge du Cadre de vie et des Déplacements



Mohamed Dehbi

9^e adjoint au Maire en charge de la Jeunesse, du Conseil Municipal des Jeunes, de la Parentalité et de la Prévention spécialisée

Les conseillers municipaux de la liste Villebon avec Vous



**Karine
Lorin**

Conseillère
municipale déléguée
au Centre de Loisirs,
Restauration scolaire



**Michel
Cinotti**

Conseiller municipal
délégué aux
Cérémonies et
Relations publiques



**Monique
Bert**

Conseillère
municipale déléguée
à la Voirie et à
l'Éclairage public



**Nicole
Marie**

Conseillère
municipale déléguée
au Patrimoine
touristique



**Bertrand
Thoré**

Conseiller municipal
délégué aux Plan
Trottoirs et Plan Vélos
en ville



**Dominique
Forcade**

Conseillère
municipale déléguée
aux Personnes âgées



**Claire
Abadie Marteil**

Conseillère
municipale



**Christophe
Olivier**

Conseiller municipal



**Isabelle Anna
Filipuzzi**

Conseillère
municipale

Les conseillers municipaux de la liste Partageons Demain



**Ophélie
Guin**

Conseillère
municipale



**Régis
Vaillant**

Conseiller municipal



**Marina
Boutault**

Conseillère
municipale



**Olivier
Lehoussel**
Conseiller municipal
délégué au Commerce
et Artisanat local



**Sabrina
Dbili**
Conseillère
municipale déléguée
aux Relations Sports
avec la Communauté
Paris-Saclay et Terre
de Jeux 2024



**David
Polizzi**
Conseiller municipal
délégué au Plan
Ruissellement –
Inondations



**Jacques
Fantou**
Conseiller municipal
délégué à l'Hygiène
et à la Sécurité des
bâtiments



**Fabienne
Calandroni**
Conseillère
municipale déléguée
aux Personnes
handicapées



**Gautier
Dekerle**
Conseiller municipal
délégué aux
Transports publics



**Alexandre
Bougaud**
Conseiller municipal



Virginie Polizzi
Conseillère
municipale



**Olivier
Tribondeau**
Conseiller municipal



**Dominique
Durand**
Conseillère
municipale



**Gilles
Morichaud**
Conseiller municipal

Résultats des élections municipales du 15 mars 2020

	Hôtel de ville	Hôtel de ville	École des Casseaux	École des Casseaux	École des Casseaux	École de la Roche Maternelle	École de la Roche Préau	École de la Roche Réfectoire	École Charles Perrault	Total	
Liste française	656	781	820	839	811	948	782	719	718	7 074	
Liste municipale	5	15	9	13	12	8	12	7	7	88	
Inscrits	661	796	829	852	823	956	794	726	725	7 162	
Nombre d'émargements	294	314	332	404	361	374	233	226	354	2 892	
Votants	294	314	332	404	361	374	233	226	354	2 892	
Vote par procuration	9	6	2	9	10	9	1	4	5	55	
Taux de participation	44,48 %	39,45 %	40,05 %	47,42 %	43,86 %	39,12 %	29,35 %	31,13 %	48,83 %	40,38 %	
Bulletins nuls	3	7	5	5	7	3	3	0	10	43	
Bulletins blancs	1	2	2	4	7	4	2	5	3	30	
Suffrages exprimés	290	305	325	395	347	367	228	221	341	2 819	
Liste	BV1	BV2	BV3	BV4	BV5	BV6	BV7	BV8	BV9	Total liste	
Villebon Avec Vous	205	180	175	242	241	202	162	144	199	1 750	62,08 %
Partageons Demain	85	125	150	153	106	165	66	77	142	1 069	37,92 %





FENÊTRE

PORTE

VOLET

STORE

CLÔTURE

PORTE DE GARAGE




COUVERTURE

ISOLATION

GOUTTIÈRE

DÉMOUSSAGE

SOUS FACE



Votre maison mérite le meilleur...

2 Showrooms : MONTLHÉRY RN 20 / VILLEBON-SUR-YVETTE Intermarché

www.alliances-portes-fenetres.fr / f Alliances portes et fenêtres

01 64 48 01 01

Conseil municipal du 28 mai 2020

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et afin de faciliter le respect des « mesures barrières », la séance du Conseil municipal s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Les débats ont été accessibles en direct au public de manière électronique, via le site de la Mairie.

Il est procédé à l'installation des Conseillers municipaux issus des élections municipales du 15 mars 2020.

1 Élection du Maire

Monsieur **Dominique Fontenaille**, ayant recueilli 27 suffrages (pour 33 votants), est élu Maire.

2 Fixation du nombre des Adjointes au Maire

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité**, fixe le nombre d'Adjointes au Maire à neuf (9).

3 Élection des Adjointes au Maire

Sont élus Adjointes au Maire avec 28 suffrages (pour 33 votants) :

- M. Victor Da Silva : 1^{er} Adjoint, chargé des Finances et du Budget,
- M^{me} Nathalie Plumail : 2^e Adjointe, chargée de l'Environnement et du Développement Durable,
- M. Patrick Batoufflet : 3^e Adjoint, chargé de la Culture, des Sports, des Fêtes et des Jumeaux,
- M^{me} Michèle Boulanger : 4^e Adjointe, chargée des Affaires Scolaires et Périscolaires,
- M. Romain Millard : 5^e Adjoint, chargé de la Communication, de la Démocratie Locale et du Débat Public,
- M^{me} Dominique Rousseau : 6^e Adjointe, chargée de la Petite enfance,
- M. Patrick Faure : 7^e Adjoint, chargé des Bâtiments publics,
- M^{me} Olivia Lucas : 8^e Adjointe, chargée du Cadre de Vie et des déplacements,
- M. Mohamed Dehbi : 9^e Adjoint, chargé de la Jeunesse, du Conseil Municipal des Jeunes, de la Parentalité et de la Prévention spécialisée.

4 Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers municipaux délégués

Le Conseil municipal, à l'**Unanimité**, décide de fixer à compter de la date d'entrée en fonction des élus, les indemnités de fonctions attribuées au Maire, aux Adjointes au Maire et aux Conseillers délégués selon les modalités présentées en séance.

5 Délégations octroyées au Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal, à l'**Unanimité**, charge le Maire et pour la durée du mandat des délégations suivantes :

- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites fixées

ci-après.

Les emprunts pourront être :

- À court, moyen ou long terme,
- Libellés en euros,
- À taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à barrière (produits structurés), à un Taux Effectif Global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

• En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- La possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- La possibilité de procéder à un différé d'amortissement et/ou d'intérêts.

• Le Maire pourra réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires pour :

- Procéder au remboursement anticipé (total ou partiel) des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées à l'article 1,
- Plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- Exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans les contrats initiaux une ou plusieurs des caractéristiques décrites ci-dessus.

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;

- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme (droit de préemption dans les zones urbaines et à urbaniser), que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article

L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 231-3 de ce même code ;

L'exercice du droit de préemption urbain pourra être délégué à la Communauté Paris-Saclay dans le cadre de ses compétences en matière de Développement Economique et de Voirie ;

- D'intenter au nom de la Commune toutes les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle du fait de l'ensemble de ses activités devant toutes les juridictions sans exception administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales ou commerciales et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation et de transiger avec des tiers dans la limite de 1 000 € ;

- De procéder à la souscription d'ouvertures de lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 1 million d'euros, à un Taux Effectif Global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants : EONIA, T4M, EURIBOR, TMM ou un taux fixe ;

- D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;
- Le droit de priorité peut être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du CU ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre de telles actions ou opérations d'aménagement qui ont pour objet :

- la mise en œuvre de projets urbains,
- la politique locale de l'habitat,
- l'organisation du maintien, de l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- le développement des loisirs et du tourisme,
- la réalisation d'équipements collectifs,
- la lutte contre l'insalubrité,
- le renouvellement urbain, la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels.

Il ne doit pas être exercé en vue de la réalisation d'opérations immobilières qui, manifestement, ne peuvent se rattacher à une opération d'intérêt général.

- De demander à tout organisme financeur, pour un montant maximum de 5 000 euros TTC, l'attribution de subventions ;

- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour des projets n'entraînant pas la création d'une surface de plancher strictement supérieure à 1 000 m² ;

- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

Conformément à l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

 <https://bit.ly/2VulFnF>

Conseil municipal du 4 juin 2020

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et afin de faciliter le respect des « mesures barrières », la séance du Conseil municipal s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Les débats ont été accessibles en direct au public de manière électronique, via le site de la mairie.

1 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Paris-Saclay

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, désigne comme représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Paris-Saclay, les conseillers municipaux suivants :

Titulaire	Suppléant
Victor Da Silva	Bertrand Thoré

2 | Élection des représentants du Conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres

Le Conseil municipal, élit comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Liste	Titulaires	Suppléants
Villebon avec Vous	Jacques Fantou	Victor Da Silva
Villebon avec Vous	Monique Bert	Fabienne Calandroni
Villebon avec Vous	Michel Cinotti	Nicole Marie
Villebon avec Vous	Patrick Faure	David Polizzi
Partageons Demain	Marina Boutault	Gilles Morichaud

3 | Élection des représentants du Conseil municipal au sein de la commission de délégation de service public

Le Conseil municipal, élit comme membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Liste	Titulaires	Suppléants
Villebon avec Vous	Jacques Fantou	Victor Da Silva
Villebon avec Vous	Monique Bert	Fabienne Calandroni
Villebon avec Vous	Michel Cinotti	Nicole Marie
Villebon avec Vous	Patrick Faure	David Polizzi
Partageons Demain	Olivier Tribondeau	Régis Vaillant

4 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, désigne comme représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Titulaires	Suppléants
Jacques Fantou	Victor Da Silva
Monique Bert	Fabienne Calandroni
Michel Cinotti	Nicole Marie
Patrick Faure	David Polizzi
Ophélie Guin	Marina Boutault

5 | Désignation du représentant du Conseil municipal au sein de l'association « Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne »

Le Conseil Municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentant du Conseil municipal au sein de l'association « Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne » :
– Nathalie Plumail

6 | Désignation du représentant du Conseil municipal au sein du comité de partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France

Le Conseil Municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentant du Conseil municipal au sein du Comité de Partenaires de l'Agence Régionale de la biodiversité en Île-de-France :
– Nathalie Plumail

7 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la société publique locale WIPSE

Le Conseil Municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration ainsi qu'aux assemblées générales de WIPSE :

Titulaire	Suppléant
Olivier Lehoussel	Bertrand Thoré

8 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Villejust

Le Conseil Municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein de la Commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Villejust pour le collège « Élus des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

Titulaire	Suppléant
Monique Bert	Nathalie Plumail

9 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association « le Triangle Vert des villes maraîchères du Hurepoix »

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein de l'association « Le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix » :

Titulaires	Suppléants
Nathalie Plumail	David Polizzi
Christophe Olivier	Karine Lorin

10 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIYVHY)

Le Conseil Municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin Et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette au titre de la compétence « gestion de rivière hors GEMAPI » :

Titulaires	Suppléants
Patrick Batoufflet	Patrick Faure
Nathalie Plumail	Gautier Dekerle

11 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGIEF)

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGIEF) :

Titulaire	Suppléant
Jacques Fantou	Monique Bert

12 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission du marché du centre-ville

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein de la Commission du marché du centre-ville :

- Olivier Lehoussel
- Nathalie Plumail

13 | Élection des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal, élit comme représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Liste	Titulaires
Villebon avec Vous	Dominique Forcade
Villebon avec Vous	Dominique Rousseau
Villebon avec Vous	Fabienne Calandroni
Villebon avec Vous	Victor Da Silva
Villebon avec Vous	Michèle Boulanger
Villebon avec Vous	Patrick Faure
Villebon avec Vous	Olivia Lucas
Partageons Demain	Dominique Durand

14 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Caisse des Écoles publiques

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein de la Caisse des écoles publiques :

- Alexandre Bougaud
- Virginie Polizzi
- Karine Lorin

15 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles :

- École primaire des Casseaux : Karine Lorin
- École primaire de la Roche : Alexandre Bougaud
- École primaire Perrault-Andersen : Nicole Marie

16 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission des menus

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein de la Commission des menus :

- Sabrina Dbili
- Virginie Polizzi

17 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du Collège Jules-Verne

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Jules Verne :

Titulaires	Suppléants
Mohamed Dehbi	Dominique Polizzi
Michèle Boulanger	Olivia Lucas
Patrick Faure	Olivier Lehoussel

18 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI)

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) :

Titulaires	Suppléants
Fabienne Calandroni	Michèle Boulanger
Bertrand Thoré	Dominique Forcade

19 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission ad'hoc d'attribution d'une bourse d'aide aux projets des jeunes villebonnais

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, désigne comme représentants du Conseil municipal au sein de la Commission ad'hoc chargée de l'analyse et l'attribution d'une bourse d'aide aux projets des jeunes villebonnais :

- Alexandre Bougaud
- Sabrina Dbili
- Dominique Durand

20 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission de concertation et commission de conciliation de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Boby-Lapointe

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein de :

→ La Commission de concertation de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) :

- Patrick Batoufflet
- Virginie Polizzi
- Mohamed Dehbi
- Fabienne Calandroni

→ La Commission de conciliation de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) :

- Patrick Batoufflet
- Mohamed Dehbi

21 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission de concertation et commission de conciliation de l'association des Arts et Sports à Villebon (ASV)

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentants du Conseil municipal au sein de :

→ La Commission de concertation de l'association des Arts et Sports à Villebon (ASV) :

- Patrick Batoufflet
- Olivier Lehoussel
- Isabelle Filipuzzi

→ La Commission de conciliation de l'association des Arts et Sports à Villebon (ASV) :

- Patrick Batoufflet
- Mohamed Dehbi

Conseil municipal du 4 juin 2020 (suite)

22 | Désignation du représentant du Conseil municipal au sein de l'association « Les Guinquettes de l'Yvette »

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentant du Conseil municipal au sein de l'association « Les Guinquettes de l'Yvette » :

– Patrick Batoufflet

23 | Désignation du représentant du Conseil municipal au sein de l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES)

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentant du Conseil municipal au sein de l'Association Nationale des Élus en charge du Sport :

– Patrick Batoufflet

24 | Désignation du représentant du Conseil municipal au sein de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentant du Conseil municipal au sein de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) :

– Michel Cinotti

25 | Désignation du correspondant « défense » de la Commune

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme correspondant « défense » de la Commune :

– Michel Cinotti

26 | Désignation du correspondant « sécurité routière »

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme correspondant « sécurité routière » de la Commune :

– Fabienne Calandroni

27 | Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Conseil Municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), désigne comme représentant du Conseil municipal au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

– Victor Da Silva

28 | Modalités des participations familiales concernant le transport scolaire élémentaire et maternel

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, décide de fixer la participation des familles à hauteur de la tarification forfaitaire par enfant fixée par Île-de-France Mobilités.

Décide de majorer cette participation à hauteur des pénalités prévues par Île-de-France Mobilités pour les familles réalisant l'inscription hors délai (hormis pour les nouveaux arrivants sur la Commune ou pour d'autres cas de force majeure sur présentation de justificatifs).

29 | Facturation et remboursement des familles suite à la fermeture des structures municipales en raison de la crise sanitaire – Covid-19

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, décide pour les études et études garderies : de ne pas facturer les mois d'avril, mai, juin 2020 et de rembourser les familles à hauteur de 50 % pour le mois de mars 2020.

Décide pour le Conservatoire : de ne pas facturer le dernier trimestre de l'année scolaire 2019-2020.

Décide pour l'École Municipale des Sports : de rembourser les familles à hauteur de 50 % de leur adhésion annuelle.

Décide pour la Ludothèque de prolonger la durée de l'adhésion pour les particuliers correspondant à la durée totale de fermeture au public durant la période de crise sanitaire et d'appliquer le tarif au semestre au lieu du tarif pour l'année scolaire pour les associations.

30 | Convention de renouvellement de partenariat entre la Commune et Études & chantiers Île-de-France

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, autorise la signature de la convention de renouvellement de partenariat passée entre la Commune et Études & Chantiers Île-de-France pour l'année 2020

31 | Octroi de la protection fonctionnelle de la commune à un agent public victime d'un outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, accorde la protection fonctionnelle de la Commune sollicitée par l'agent municipal le 26 avril 2020.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection fonctionnelle.

32 | Adoption des modalités d'organisation et convention dans le cadre du dispositif Sport Santé Culture Civisme : 2S2C

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, prend acte et adopte les modalités d'organisation de l'accueil des enfants dans le cadre du dispositif Sport Santé Culture Civisme (2S2C) précisées dans la note de synthèse.

Décide qu'un service d'accueil sera organisé dès 8 h pour les parents qui doivent partir au travail mais ne sera pas facturé aux familles.

Décide qu'un service de restauration et un service d'accueil du soir seront respectivement organisés entre 11h30 – 13h30 et 16h30 – 18 h avec facturation aux familles en appliquant les tarifs de la restauration scolaire et des accueils du soir fixés lors de la délibération du Conseil municipal n°2019-11-109 du 28 novembre 2019.

Autorise Monsieur le Maire à signer avec les services de l'État la convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire et tout document y afférant.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'État dans le cadre de la convention susvisée.

Dit que les crédits seront versés sur le compte 74718.



<https://bit.ly/2YLdowx>



Vos élus vous reçoivent

Vous pouvez obtenir un rendez-vous par téléphone ou sur www.villebon-sur-yvette.fr rubrique Vie citoyenne / vos élus.

Dominique Fontenaille

Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.
m.le.maire@villebon-sur-yvette.fr

Victor Da Silva

1^{er} Adjoint aux Finances et au Budget

Nathalie Plumail

2^e Adjointe à l'Environnement et au Développement durable

Patrick Batoufflet

3^e Adjoint à la Culture, aux Sports, aux Fêtes et aux Jumelages

Michèle Boulanger

4^e Adjointe aux Affaires scolaires et périscolaires

Romain Millard

5^e Adjoint à la Communication, à la Démocratie locale et au Débat public

Dominique Rousseau

6^e Adjointe à la Petite Enfance

Patrick Faure

7^e Adjoint aux Bâtiments publics

Olivia Lucas

8^e Adjointe au Cadre de vie et déplacements

Mohamed Dehbi

9^e Adjoint à la Jeunesse, au CMJ, à la Parentalité et la Prévention spécialisée

Karine Lorin

Conseillère municipale déléguée au Centre de Loisirs et à la Restauration scolaire

Michel Cinotti

Conseiller municipal délégué aux Cérémonies et aux Relations publiques

Monique Bert

Conseillère municipale déléguée à la Voirie et à l'Éclairage public

Olivier Lehoussel

Conseiller municipal délégué au Commerce et à l'Artisanat local

Sabrina Dbili

Conseillère municipale déléguée aux Relations Sports avec la CPS et Terre de Jeux 2024

David Polizzi

Conseiller municipal délégué au Plan Ruissellement et Inondations

Nicole Marie

Conseillère municipale déléguée Patrimoine touristique

Bertrand Thoré

Conseiller municipal délégué au Plan trottoirs et Plan vélos en ville

Dominique Forcade

Conseillère municipale déléguée aux Personnes âgées

Jacques Fantou

Conseiller municipal délégué à l'Hygiène et la Sécurité des bâtiments

Fabienne Calandroni

Conseillère municipale déléguée aux Personnes handicapées

Gautier Dekerle

Conseiller municipal délégué aux Transports publics

Claire Abadie Marteil

Conseillère municipale

Christophe Olivier

Conseiller municipal

Isabelle Anna Filipuzzi

Conseillère municipale

Alexandre Bougaud

Conseiller municipal

Virginie Polizzi

Conseillère municipale

Tél. 01 69 93 49 02

Ophélie Guin

Conseillère municipale

Marina Boutault

Conseillère municipale

Dominique Durand

Conseillère municipale

Régis Vaillant

Conseiller municipal

Olivier Tribondeau

Conseiller municipal

Gilles Morichaud

Conseiller municipal

Tél. 06 52 93 75 68

Assurer la dimension publique des Conseils municipaux malgré l'épidémie

Les Conseils municipaux étant par principe ouverts au public, la Ville a mis en place une solution inédite dans son histoire pour permettre aux Villebonnais d'assister aux débats tout en respectant les consignes sanitaires. Le Conseil d'installation du 28 mai et le premier conseil municipal du 4 juin ont été filmés et retransmis en direct sur le site Internet et la chaîne YouTube de la Ville grâce au soutien technique des services municipaux et de la MJC Boby-Lapointe.



ALVIMMO



L'immobilier c'est notre métier

Depuis 1990 à votre service

ACHAT / VENTE GESTION / LOCATION

19, avenue du Général Leclerc – PALAISEAU

01 60 14 97 97

www.alvimmo.com

Estimation offerte



www.dronepartner.fr

Tél. 06 03 28 39 49



DÉMOUSSAGE DE TOITURE PAR DRONE
moins cher, sans risque et plus rapide qu'un procédé classique.






BRASSERIE DES SPORTS

TABAC - BAR - PMU - LOTO - PRESSE
COMPTE NICKEL - RELAIS PICKUP

Nouveaux horaires

Ouvert de 7 h à 20 h Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Samedi 8 h - 20 h et Dimanche 8 h - 14 h
Fermé le mercredi

104, rue des Casseaux - 91140 VILLEBON/YVETTE
Tél. : 01 60 10 19 47

PARTAGEONS DEMAIN

Mandature 2020-2026 : ensemble pour le monde d'après

DES CIRCONSTANCES ÉLECTORALES TOTALEMENT INÉDITES

Nous remercions très sincèrement les électeurs qui ont participé à l'élection municipale du 15 mars 2020, cette dernière s'étant déroulée dans des circonstances inédites.

Avec une abstention proche de 60 % du corps électoral, la représentativité de ces élections pose question. Nous avons mené une campagne publique en multipliant les rencontres avec les habitants. Nous avons regretté que la liste sortante ait choisi de faire une campagne limitée à des distributions de tracts dans les boîtes aux lettres, des « réunions d'appartement », et une seule réunion publique à 3 jours du scrutin : bien trop tard pour échanger ou débattre !

Nous avons enfin déploré ses publications, incluant des éléments factuellement faux sur les choix des élus de la minorité municipale pendant le mandat écoulé, et des propos irrespectueux à leur égard. Nous pensons que la politique se déshonore quand un affrontement justifié projet contre projet, glisse vers la mise en cause personnelle des individus. Nous n'acceptons pas que le débat démocratique se trouve ainsi abîmé et amoindri par de telles pratiques.

PARTAGEONS DEMAIN : 6 ÉLUS

37,92 % des votants nous ont confié leur suffrage. Nous les remercions. Nous nous engageons à honorer leur confiance. C'est 9 % de plus que le score réalisé par la liste que nous avions portée en 2014. Notre liste « Partageons Demain » sera donc représentée par six élus au Conseil Municipal, au lieu de 4 lors du mandat précédent. Ils y porteront les valeurs de l'écologie, de la solidarité et de la citoyenneté, valeurs constitutives de notre programme. Au nom de la transparence, nous avons publié sur notre site web, le détail de nos dépenses de campagne.

CONFINEMENT : UN BESOIN INTENSE DE SOLIDARITÉ COLLECTIVE

Nous adressons nos remerciements au personnel communal et à celui du SIOM qui ont poursuivi leurs activités pendant le confinement. Nous avons aussi à titre personnel offert notre aide à la commune pour accompagner les publics fragiles. En effet, pendant cette crise sanitaire, nous avons tous besoin de solidarité collective. C'est pourquoi nous avons proposé à la majorité de lancer un atelier solidaire de confection de masques en suivant les prescriptions de l'AFNOR. Cette proposition, qui a été refusée, visait à permettre à chacun de s'équiper au plus vite.

Nous avons été finalement entendus sur la proposition d'étendre la notion de personnel prioritaire au-delà du personnel soignant pour l'accueil scolaire des enfants. Différentes professions, comme les éboueurs, les postiers, les employés des commerces, obligés de se rendre à leur travail, avaient eu aussi un besoin justifié de scolariser leurs enfants.

Par ailleurs, de nombreuses familles ont besoin d'un coup de pouce. Un courrier adressé par la collectivité à 63 familles proposait sans plus de précisions un soutien de la collectivité. 1 100 € de bons alimentaires ont été distribués à 28 familles. Difficile de penser que les Villebonnais souhaitent limiter leur effort de solidarité à 10 centimes d'euros par habitant. Par ailleurs, s'il est normal que l'aide soit distribuée sous conditions de revenus, il n'est pas compréhensible que le montant n'ait pas été défini et annoncé a priori comme cela se fait pour les autres prestations communales (cantine, garderie, etc). Pour celles-ci, le reste à charge des familles est déterminé automatiquement en fonction des revenus. L'étude individuelle des dossiers ne vise alors qu'à traiter les situations particulières et ne doit pas ser-

vir de prétexte à une gestion paternaliste de la population.

CADRE DE VIE : NOTRE ESPACE BOISÉ

L'accueil d'un centre pour personnes en situation de handicap fait consensus sur notre commune. En revanche, l'emplacement retenu, le bois situé derrière la MJC interpelle les habitants. En effet, le besoin d'espaces naturels est unanimement reconnu. La majorité, elle-même, a défendu pendant la campagne, un concept de « nature en ville ». La nappe phréatique est quasi affleurante à cet endroit comme démontré dans l'étude de sol déjà réalisée en préalable à ce projet. Des travaux de terrassement compromettraient l'équilibre hydrologique du secteur déjà bien connu pour ses sources qui coulent en permanence sur l'escalier voisin. C'est pourquoi, nous avons mis en place une pétition : <http://chng.it/zX8Ymrpx> pour dire : oui au centre pour personnes en situation de handicap dans un lieu plus adapté et dire oui à la préservation d'un poumon vert au cœur de la ville. N'hésitez pas à rejoindre les 700 personnes qui l'ont déjà signée et nous irons voir la fondation qui a initié ce projet pour réfléchir à un emplacement alternatif.

CONSTRUIRE LE DÉBAT À VENIR SUR NOTRE VILLE

Vous pourrez interagir avec nous via notre site web : <http://villebon-partageons-demain.fr> et notre page Facebook « Partageons demain – Villebon ». Notre adresse contact@villebon-partageons-demain.fr est à votre disposition. N'hésitez pas à nous envoyer un courriel pour adhérer à l'association « Villebonheur », association qui continuera à animer le débat politique local dans la continuité des élections municipales.

VILLEBON AVEC VOUS

Les nouveaux défis du mandat 2020 – 2026

Le 15 mars dernier, dès le premier tour de scrutin, les Villebonnais ont massivement renouvelé leur confiance aux élus de l'équipe Villebon Avec Vous, avec plus de 62 % des suffrages exprimés. Un tel niveau de confiance sur une telle longévité est rare. Il peut s'expliquer par un bilan de mandat exemplaire. Il peut surtout s'expliquer par le fait que nos 70 propositions pour le mandat 2020 – 2026 correspondent bien aux aspirations des Villebonnais.

Nous avons accueilli dans notre équipe plus de 50 % de nouveaux élus qui se sont mis au travail sans tarder, en s'appuyant sur l'expérience des plus anciens.

Nos propositions ont été construites à la suite d'un dialogue permanent avec vous, bien avant et pendant la période électorale. Elles ont été construites sur des réalités et sur une volonté.

La première de ces réalités est l'absolue nécessité de conjuguer le développement économique et urbain de notre ville avec celui d'y améliorer la biodiversité. C'est pourquoi un vaste plan pluriannuel baptisé « Plan Climat Air Energie Territorial », décliné

avec la Communauté Paris-Saclay, sera mis en œuvre dans des domaines aussi divers que l'extension des espaces naturels, le partage des rues entre les véhicules et les modes doux de mobilité, une nouvelle gestion de l'éclairage public etc.

La seconde de ces réalités est de préserver la solidité financière et la politique de modération fiscale qui caractérise notre gestion. Ni les taux d'imposition, ni la dette n'augmenteront durant ce mandat.

La troisième de ces réalités est d'améliorer l'équilibre social de l'habitat. D'aucuns rêvent d'arrêter toute construction à Villebon. Joli rêve – un brin égoïste cependant – qui aurait pour conséquence rapide de fermer chaque année une classe dans nos écoles, de tuer nos petits commerces et artisans, d'éloigner la jeunesse de notre ville. Dans le domaine du logement comme dans tous les autres, les positions extrêmes sont inadaptées. Nous souhaitons au contraire une politique du logement maîtrisée qui permette à des populations qui n'ont pas encore suffisamment leur place dans notre ville de pouvoir y vivre :

les jeunes ménages, les personnes âgées dépendantes, les personnes porteuses d'un handicap.

Ce développement maîtrisé sera accompagné par une amélioration constante de notre service public municipal et de nos équipements publics : reconstruction de la rue des Maraîchers, nouvelle crèche dans le quartier de La Roche, nouveau cabinet médical municipal, extension du Conservatoire, nouveau Centre technique municipal, nouveaux espaces verts et parkings gratuits etc.

Notre volonté permanente sera de construire tous les projets structurants avec vous. Nous vous inviterons autant que nécessaire à des réunions de concertation et à des comités de projets qui viendront éclairer les choix finaux des élus municipaux. La démocratie du 21^è siècle peut et doit vivre au quotidien, pas seulement au moment des élections.

Nous vous donnons rendez-vous dès la rentrée pour une grande concertation autour de la réfection complète de la rue des Maraîchers, artère centrale de notre commune. Vous êtes tous concernés !

Dominique Fontenaille, Victor Da Silva, Nathalie Plumail, Patrick Batoufflet, Michèle Boulanger, Romain Millard, Dominique Rousseau, Patrick Faure, Olivia Lucas, Mohamed Dehbi, Karine Lorin, Michel Cinotti, Monique Bert, Olivier Lehoussel, Sabrina Dbili, David Polizzi, Nicole Marie, Bertrand Thoré, Dominique Forcade, Jacques Fantou, Fabienne Calandroni, Gautier Dekerte, Claire Abadie Marteil, Christophe Olivier, Isabelle Anna Filipuzzi, Alexandre Bougaud, Virginie Polizzi.
www.villebonavecvous.net



Naissances

Évan Robert le 2 octobre 2019
 Mahé Jamis le 7 octobre 2019
 Luan Jamis le 7 octobre 2019
 Mila Câmara Francisco le 8 octobre 2019
 Xavier Kiefer le 15 octobre 2019
 Anaé Khanthavixay le 16 octobre 2019
 Louis Besdinier le 17 octobre 2019
 Hugo Martinez le 23 octobre 2019
 Tristan Bruyat le 27 octobre 2019
 Noémie Germain le 15 novembre 2019
 Hoël Peiffer le 15 novembre 2019
 Agathe Buchet le 20 novembre 2019
 Doris Le Morvan le 3 décembre 2019
 Matéo Muller Cléro le 3 décembre 2019
 Mathis Alix Rivollier le 11 décembre 2019
 Benjamin Coquant le 13 décembre 2019
 Kezyah Diallo Godet le 15 décembre 2019
 Adel Talamine le 22 décembre 2019
 Garance Czarnecki Peslerbe le 29 décembre 2019
 Andréa Le Goanvec le 30 décembre 2019
 Abdel-Malik Zelmati le 6 janvier 2020
 Maddy Cissé le 11 janvier 2020
 Liam Robin Lalbie le 12 janvier 2020
 Charlie Moulin le 14 janvier 2020
 Mathias Santé le 20 janvier 2020
 Aubane Couturier le 21 janvier 2020
 Virgile Inghilterra le 22 janvier 2020
 Mayline Labat Le Tilly le 3 février 2020
 Hanaé Labat Le Tilly le 3 février 2020
 Naëva Toubou le 4 février 2020
 Maximilien Poirier le 6 février 2020
 Ibrahim Kanoute le 9 février 2020
 Jed Gribi le 26 février 2020
 Giovanni Bedon le 4 mars 2020
 Tiara Bedon le 4 mars 2020
 Aylin El Mouats le 5 mars 2020
 Kessim Boubidi le 6 mars 2020
 Lucas Cluzeau le 6 mars 2020
 Coline Chea le 8 mars 2020
 Hasnaa Alame le 10 mars 2020
 Emi Benoit le 14 mars 2020
 Ousmane Niokane le 14 mars 2020
 Séléne Sergent Ménétré le 22 mars 2020
 Samuel Berthé Sabourin le 30 mars 2020
 Marina Pasquet le 8 avril 2020
 Lucas Lesprit le 13 avril 2020
 Léo Soyer le 16 avril 2020
 Lennie Derom Mezieres le 22 avril 2020
 Abdulkadir Hassan Hussein le 28 avril 2020
 Lubin Konarzowski le 7 mai 2020
 Tom Lesly le 9 mai 2020
 Victoria Colin le 14 mai 2020
 Vivien Girard Tribondeau le 21 mai 2020
 Maéllys Georges le 23 mai 2020
 Manel Amara le 25 mai 2020
 Olivia Herry le 26 mai 2020
 Marc-Antoine Mougeot le 29 mai 2020



Mariages

Luc Ballot et Anne Joye le 26 octobre 2019
 Gilles Olivier et Séverine Gougeon le 11 janvier 2020
 Gilles Bouet et Florence Tuillères le 4 mars 2020



Décès

Guillaume Joannon le 29 juillet 2019
 Lionel Jambu le 25 novembre 2019
 Noëlle Lasnier veuve Tonnerre le 11 janvier 2020
 Jean-Yves Bonnefoy le 15 janvier 2020
 Roger Bruel le 23 janvier 2020
 Michèle Gigou mariée Bredimas le 1^{er} février 2020
 Claude Bourdon le 11 février 2020
 Catherine Chaput mariée Rosmann le 15 février 2020
 Lucile Navard mariée Chaudat le 10 mars 2020
 Palmira Cordeiro Rum mariée Cordeiro Antonio Rum le 15 mars 2020
 Jacqueline Pernin mariée Decoodt le 17 mars 2020
 Gilbert Daumas le 25 mars 2020
 Fernande Lefebvre veuve Pineau le 26 mars 2020
 Paule Vitry mariée Martin le 28 mars 2020
 Yves Dandeu le 5 avril 2020
 Annie Drapier divorcée Bastian le 3 mai 2020
 Jean Bourgeois le 11 mai 2020
 Brigitte Chauvel mariée Le Scouarnec le 15 mai 2020
 Lucette Le Trionnaire veuve Hariot le 16 mai 2020

UNE PENSÉE POUR NOS AMIS DU JUMELAGE

La Ville a la tristesse de vous faire part du décès de plusieurs membres du jumelage, et adresse ses pensées chaleureuses aux familles de Mme Pam Smart, membre fondatrice du jumelage avec la ville de Whitnash, M. Bernard Keaton, ancien Maire de Whitnash, et de M. Jean Bourgeois, membre très actif du jumelage avec Liederbach. Nous garderons en mémoire leur engagement pour rapprocher les peuples européens en s'impliquant si activement dans l'amitié qui unit Villebon et ses villes jumelées.



OPTIQUE DE LA MAIRIE

1 place Gérard-Nevers
 91140 Villebon-sur-yvette

Tél.Fax **01 60 14 64 13**
www.optiquedelamairievillebon.com

POUR VOS YEUX EXIGEZ DES VERRES
 DE QUALITÉ FRANÇAISE

Horaires d'été des services municipaux

En raison des mesures sanitaires et des congés d'été, les services municipaux adaptent leurs horaires en juillet et août.

Pendant les vacances d'été, la Mairie maintient ses horaires habituels (mar.-ven., 8h30-12 h et 14 h-17 h, lun. 14 h-17 h), en vous accueillant sur rendez-vous. **Le port du masque est obligatoire pour toutes vos démarches.**

Fermeture exceptionnelle le lundi 13 juillet et les samedis 1^{er}, 8 et 15 août. Tél. 01 69 93 49 00

Retrouvez les horaires adaptés des autres services municipaux (Espace Jeunesse, Centre Technique, Centre Sportif, Ludothèque, Médiathèque...) sur le site de la Ville.

Pour une rentrée facilitée :

La Mairie ouvrira exceptionnellement ses portes le lundi 31 août dès 8h30 pour faciliter vos démarches avant la rentrée scolaire.

La collecte des déchets

Pendant les semaines de confinement, le Siom de la Vallée de Chevreuse et ses prestataires ont mis en place un plan de continuité pour assurer le maintien de la collecte des déchets ménagers. Cet été, conservons les bons gestes pour la santé de tous.

Les collectes des ordures ménagères, des emballages, des déchets verts et des encombrants (sur rendez-vous) ont pu être assurées normalement. La déchèterie de Villejust a en revanche été fermée au public jusqu'au 18 mai avant une réouverture sur rendez-vous. Afin de protéger les agents des risques sanitaires liés à la Covid-19, des mesures spécifiques ont été mises en place pour la collecte des déchets, afin d'assurer la sécurité des équipages et la salubrité de l'espace public. L'épidémie restant une préoccupation quotidienne, les consignes doivent se poursuivre jusqu'à nouvel ordre.



Quartier Suisse
immobilier
Villebon sur Yvette

40 avenue du général de Gaulle
91140 Villebon-sur-Yvette
(face à Intermarché)

Vente et location

Tél. 06 50 70 36 97
01 69 31 38 54

agence@qsimmobilier.com
www.qsimmobilier.com

Agence Quartier Suisse
Immobilier

**Estimation offerte,
honoraires compétitifs**

À votre service depuis 2014



sovidec

Société Villebonnaise DEtude et de Construction
(fondée en 1980)



**Entreprise de Maçonnerie, Gros œuvre béton armé,
Plâtrerie, Carrelage, Enduits
traditionnels, Canalisations, I.T.E**

Entreprise pouvant proposer
l'offre globale en Économie d'Énergie

37, rue des Casseaux
91140 Villebon-sur-Yvette
☎ 01 60 14 41 93 - Port : 06 09 33 61 88
✉ contact@sovidec91.fr
SIRET : 319687844 00013 - APE : 4399C



Orpi

Des femmes et des hommes
pour votre bien

Vendre | Acheter | Louer | Faire gérer

**Pour Particuliers
et Professionnels**

villebon@orpi.com
contact91@orpi.pro

01 69 31 91 91

Le plaisir des courses faciles à chaque instant !

Vous cliquez,
nous chargeons
en 5min

Auchandrive



Pour vos repas
et événements

Auchantraiteur



Pour vos comités
d'entreprises
ou associations

Auchan PRO



Recyclage
de vos bouteilles
plastiques



Recharge de votre
véhicule électrique



Location de voitures
et utilitaires

location.auchan.fr



Auchan
VILLEBON

À VOTRE SERVICE SUR

Auchan.fr Infos pratiques sur www.auchan.fr (votre magasin Villebon)

 Ou sur Facebook <https://www.facebook.com/auchanvillebon>

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
de 8h30 à 21h30
ET TOUS LES DIMANCHES
de 9h à 12h30